

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

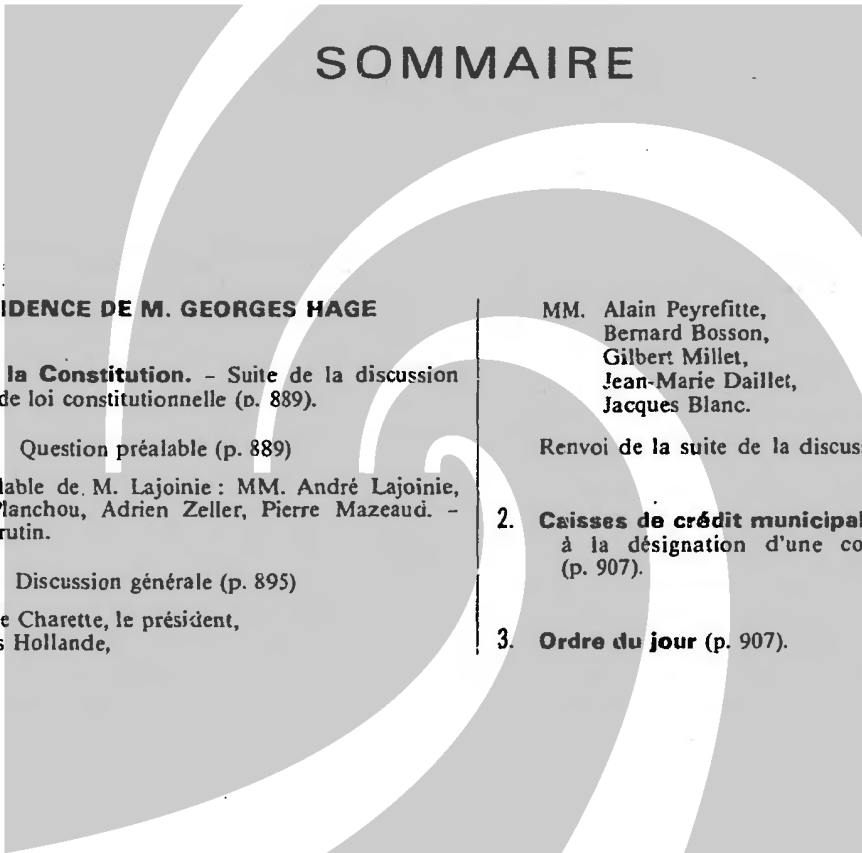
(23^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 6 mai 1992

www.luratech.com





SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE

1. Révision de la Constitution. - Suite de la discussion d'un projet de loi constitutionnelle (p. 889).

Question préalable (p. 889)

Question préalable de M. Lajoinie : MM. André Lajoinie, Jean-Paul Planchou, Adrien Zeller, Pierre Mazeaud. - Rejet par scrutin.

Discussion générale (p. 895)

MM. Hervé de Charette, le président,
François Hollande,

MM. Alain Peyrefitte,
Bernard Bosson,
Gilbert Millet,
Jean-Marie Daillet,
Jacques Blanc.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. Caisses de crédit municipal. - Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire (p. 907).

3. Ordre du jour (p. 907).

LuraTech

www.luratech.com

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. GEORGES HAGE, vice-président

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Suite de la discussion d'un projet de loi constitutionnelle

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne ».

Hier, l'Assemblée a rejeté l'exception d'irrecevabilité.

Question préalable

M. le président. M. Lajoinie et les membres du groupe communiste opposent la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Lajoinie.

M. André Lajoinie. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, tout le monde s'accorde sur l'importance historique du traité d'Union européenne et du débat que l'Assemblée nationale engage aujourd'hui sur la révision constitutionnelle entraînant le processus de ratification du traité de Maastricht.

La discussion du projet de révision constitutionnelle ne saurait, sans artifice, être séparée tant soit peu de celle de Maastricht. Il n'y a qu'un seul et unique débat.

Le traité et la révision forment un bloc indissociable, même si certains qui redoutent le référendum, parce qu'ils ont peur du peuple, voudraient faire croire qu'une révision sous les lustres de Versailles purifierait le traité de toute scorie, légitimant ensuite sa ratification par une loi ordinaire comme une simple formalité.

Ce qui est en cause, c'est bien l'indépendance, l'identité de la France et sa souveraineté, le sort de son peuple.

Les communistes ont la France au cœur ; ils sont profondément attachés à la réalité nationale française qui nourrit elle-même l'aspiration universelle à libérer tous les hommes de l'oppression.

Cette démarche républicaine fait de nous les héritiers de Rousseau et du siècle des Lumières, de la Révolution française, fondatrice de la France moderne, mais aussi des étrangers « et nos frères pourtant », comme le chantait le poète : antifascistes allemands et italiens, républicains espagnols, juifs et chrétiens qui participèrent activement à la Résistance française alors que des magistrats français pretaient serment au régime de Vichy.

Nous avons fait nôtre cette pensée de Jaurès suivant laquelle beaucoup de patriotisme rapproche de l'internationalisme, tandis que peu de patriotisme en éloigne.

Quand on est attaché à « l'exceptionnalité française », on ne fait pas le tri. La nation est une réalité vivante, complexe, créée par notre peuple au cours d'une histoire profondément originale de luttes des travailleurs et d'intenses débats d'idées. Cette histoire nationale, loin d'être stérile, a donné la République, la Déclaration des droits de l'homme et tous les acquis démocratiques qui n'ont pas fini d'éclairer le monde. C'est d'ailleurs ce qui fait peur aux tenants de Maastricht,

qui croient enfin avoir trouvé le moyen de mettre fin à cette exceptionnalité française née avec la Révolution de 1789 et poursuivie avec la Commune et le Front populaire, la Résistance et les luttes populaires menées depuis.

Fidèles à ce bel héritage, les communistes sont à nouveau au premier rang pour défendre les intérêts de notre peuple et la souveraineté de la France. Dans ce grand débat national qui s'engage, ils se retrouvent avec d'autres, qui sont par ailleurs leurs adversaires politiques.

M. Jean-Pierre Baumler et M. Adrien Zeller. Le Pen ?

M. André Lajoinie. Je trouve cette question méprisante, insultante. Nous les communistes, nous n'avons rien à voir avec les hommes de Le Pen. Il y a du sang entre Le Pen et nous ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*) Les lepénistes sont partisans d'une Europe impériale et militarisée. C'est tout le contraire que nous voulons. (« Très bien ! » et applaudissements sur les mêmes bancs.)

Je disais que dans ce grand débat national qui s'engage, les communistes se retrouvent avec d'autres, qui sont par ailleurs leurs adversaires politiques - il y en a sur ces bancs - mais qui expriment sur cette question des convictions voisines des leurs. C'était le cas de Philippe Séguin hier soir. Cette diversité, n'est-ce pas la nation elle-même ?

La souveraineté nationale, ce n'est pas un principe quelconque, inscrit dans la Constitution et son préambule, que l'on pourrait réécrire à son gré. C'est l'origine même de tous les rapports de droit existants. La souveraineté, c'est tout sauf une abstraction. C'est une réalité très concrète, tout comme le texte de Maastricht, dont chaque phrase a des implications précises et directes sur la vie quotidienne des Français.

Aujourd'hui, le choix historique est entre la domination et la coopération. Et ce que je crois profondément, c'est que partout où la domination s'est imposée, elle a sonné le glas de la libre coopération ; à terme, le peuple dominé se rebelle toujours pour reconquérir sa liberté et secouer le joug. Mais le non radical des communistes aux accords de Maastricht ne saurait signifier une quelconque réserve à l'égard des coopérations internationales. Au contraire.

Il n'y a pas, d'un côté, comme on voudrait le faire croire, les partisans de Maastricht et, de l'autre, les anti-européens. Les communistes ont reconnu comme une réalité vivante la Communauté économique européenne et ne demandent pas le retrait de la France. Nous ne nous opposons pas à des institutions européennes qui seraient démocratiques - ce qui n'est pas le cas - organisant de manière souple les coopérations de nations libres pour des objectifs de justice sociale, de création d'emplois, de sécurité et de paix et qui ne devraient pas se limiter à douze pays mais s'ouvrir à des coopérations d'intérêt mutuel sur tout le continent et avec le tiers monde.

M. Jean-Claude Gaysot. Très bien !

M. André Lajoinie. Les expériences de coopération industrielle, comme pour Airbus et pour Ariane, où la France a joué et joue un rôle moteur, ont montré qu'il n'y avait nul besoin d'instances supranationales pour cela. Tout le monde le sait. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe communiste.)

Qui peut prétendre créer un super-Etat prospère dans cette petite Europe en laissant s'enfoncer dans la misère et le chaos le reste du continent et les pays voisins du Sud, en aggravant ces phénomènes par un nouveau pillage économique ? Nous combattons la nature et les orientations de la construction européenne actuelle parce qu'elle se fait en faveur de la grande finance et non des intérêts des peuples et qu'elle est oppressive des réalités nationales.

L'Europe dans laquelle nous vivons comprend plus de trente nations indépendantes. L'avenir n'est pas de s'enfermer dans un consortium supranational à douze enfanté du temps

des blocs et qui reste un survivant agressif de la guerre froide. Les communistes sont favorables à toute initiative et, je le répète, à toute institution répondant aux aspirations des peuples de notre continent, à une Europe solidaire, une Europe qui s'attacherait réellement à éliminer le chômage, la pauvreté, les inégalités et les guerres.

Nous sommes pour l'Europe des peuples et des nations, pour une Europe sans domination ni en son sein ni à l'égard des autres peuples, en particulier ceux du tiers monde envers lesquels la France a des responsabilités particulières.

La domination tue la coopération. Au contraire, la coopération fondée sur l'égalité et l'intérêt mutuel des nations constitue une condition impérative du progrès social, de la croissance économique comme de l'épanouissement des individus.

Coopérer, par exemple, c'est agir ensemble pour que les ressources colossales aujourd'hui gâchées par une « financiarisation » à outrance et les énormes dépenses militaires soient orientées vers l'emploi, la formation, la santé ou la défense de l'environnement. Coopérer, c'est refuser la mise en concurrence des salariés, la surexploitation, la guerre économique et monétaire qui cause tant de dégâts matériels et humains. C'est déjà l'intégration européenne qui, en approfondissant la crise et en bradant l'intérêt national, amplifie l'extrémisme de droite...

M. Jacques Brunhes. Très bien !

M. André Lajoinie. ... la haine et la xénophobie.

Que de chemin à parcourir pour faire progresser la démocratie et la fraternité ! Que d'efforts à accomplir pour avancer sur la voie du désarmement, enrayer la prolifération des armements nucléaires, bannir le commerce des armes et favoriser l'émergence d'un système de sécurité collective ! Combien est grande la nécessité d'établir avec les pays d'Europe centrale et de l'Est de véritables coopérations capables de stopper le pillage de leurs ressources et de les aider à surmonter les difficultés auxquelles ils sont aujourd'hui confrontés ! Les accords de Maastricht vont-ils dans ce sens ? Répondent-ils à ce besoin impérieux de coopération à égalité qu'appellent notre peuple et tous les peuples d'Europe ? Tout au contraire. En effet, pour coopérer, il faut d'abord exister comme pays, comme nation.

Contrairement à ce qu'avance le Gouvernement, Maastricht ne relève pas d'un patriotisme audacieux, mais d'un abandon fâcheux. C'est la France sous tutelle, la France asservie.

Avant d'être contraire à la Constitution, le traité d'Union européenne nie la souveraineté. Maastricht, c'est d'abord un formidable carcan économique et monétaire qui soumettrait la politique française au contrôle de Bruxelles. Les Français connaissent déjà, avec l'augmentation du chômage et la casse industrielle, le marché unique européen. C'est au nom de la construction européenne ultra-libérale que des milliers d'emplois sont supprimés dans l'industrie, l'agriculture et les services. Le Conseil des ministres, et surtout la Commission, composée de membres non élus, délibérant en secret et dont les décisions s'imposent au Parlement national décideraient demain à la majorité qualifiée - c'est-à-dire en remettant en cause le droit de veto de la France - du niveau des déficits budgétaires, du montant de la dette publique, de l'emploi ou du non-emploi des Français. Ils piloteraient, ils réglementeraient avec la Banque centrale européenne, agissant comme une sorte de FMI, toute la politique économique et sociale, le niveau des salaires, les budgets sociaux pour l'éducation, la santé, le logement social mais aussi les dépenses des collectivités locales, en aggravant encore l'ausiérité.

A l'heure où on parle tant de décentralisation, où les citoyens aspirent à être consultés et associés aux décisions qui les concernent, quelle contradiction que ce processus centralisant les prises de décision ! Quel archaïsme, pourrait-on dire !

Plusieurs députés du groupe communiste. Très bien !

M. André Lajoinie. Mais certains ne nourrissent-ils pas le dessein de profiter de cette hypercentralisation pour pouvoir ensuite jouer les Ponce Pilate, en disant, comme ils commencent à le faire lorsqu'une décision négative suscite la protestation populaire : « c'est la faute à Bruxelles, nous n'y sommes pour rien. »

Maastricht, c'est la création programmée de la Banque centrale européenne dont je viens de parler. Cette banque serait créée sur le modèle de la Bundesbank, c'est-à-dire sans

contrôle public, sous la direction des puissances d'argent comme l'était, même en pire, la Banque de France avant le Front populaire : une sorte de gouvernement de banquiers dictant sa loi, y compris aux gouvernements. Elle aurait autorité sur une monnaie unique entraînant en fait une soumission institutionnelle au Mark allemand.

Maastricht, c'est le transfert au niveau communautaire de 80 p. 100 des décisions en matière économique, fiscale et sociale suivant le programme même annoncé par le président de la Commission européenne. Dans ces conditions, à quoi servirait d'élire des députés, si leur pouvoir déjà réduit devenait quasi nul ?

Un tel transfert empêcherait la France de décider de ses investissements industriels, comme cela commence à être exigé de Bruxelles, par exemple avec la contrainte exercée contre notre construction et notre réparation navales qui met à mal l'ensemble de notre filière maritime, et cela alors que les technocrates de Bruxelles viennent d'autoriser l'Allemagne à subventionner ses chantiers de la Baltique.

Notre politique agricole serait sacrifiée, comme l'annonce en filigrane la réforme de la politique agricole commune mise en œuvre sous la pression américaine par l'intermédiaire du GATT, qui menace de destruction l'atout agroalimentaire français avec, à la clé, des friches, des déserts ruraux et l'élimination de centaines de milliers d'exploitations, laissant exsangues nos campagnes et portant un tort irréparable aux équilibres naturels.

Parler, avec Maastricht, de création de millions d'emplois, comme s'y est essayé le Président de la République, après Jacques Delors, relève de la méthode Coué. C'est oublier, en effet, que ce mécanisme ultracapitaliste a déjà produit des millions de chômeurs et va amplifier les suppressions d'emplois en cours.

Au nom du dogme ultralibéral « d'une économie de marché ouverte, où la concurrence est libre », pour reprendre les termes du traité, nos services publics seraient démantelés avec, par exemple, la mise en cause du monopole de la SNCF dans le domaine des transports ferroviaires, celui d'EDF-GDF concernant la production et la distribution de l'énergie. L'exceptionnalité et l'originalité du secteur public et nationalisé français, notamment son statut démocratique, seraient mises en cause.

Ce transfert serait organisé dans le cadre de la « charte sociale » qui prévoit des « prescriptions minimales », en net recul sur les acquis existants dans plusieurs pays et notamment en France.

M. Jean-Claude Lefort. C'est vrai !

M. André Lajoinie. Le grand patronat serait ainsi encouragé, par cette orientation poussant au nivellement par le bas, à s'attaquer aux progrès sociaux obtenus par notre peuple dans ses luttes du Front populaire et de la Libération ou dans une période plus récente.

D'ailleurs, c'est dès maintenant, en vertu de l'Acte unique, que les directives européennes préfigurant Maastricht sont mises en œuvre avec la complicité du Gouvernement pour imposer, par exemple, le travail de nuit des femmes, le travail du dimanche, les modifications à la réglementation des risques d'accidents du travail au détriment des salariés, la réduction des cotisations patronales et la hausse de celles des salariés, l'attaque contre le SMIC, avec le SMIC-jeunes, ou pour abaisser le niveau de protection sociale avec la réduction des remboursements et la remise en cause du droit à la retraite à soixante ans.

C'est sans doute au nom de ces prescriptions sociales minimales que le Conseil européen vient de recommander une durée de congé de maternité de quatorze semaines, alors qu'en France il est de seize semaines, voire plus dans certaines branches d'activités.

Je pourrais continuer à énumérer et à dénoncer ces directives. Une autre, par exemple, remet en cause le don du sang, qui est un acquis démocratique, éthique et moral de notre pays.

M. Gilbert Millet. Tout à fait !

M. André Lajoinie. Où est dans tout cela l'Europe sociale ? Où trouve-t-on une seule mesure sociale positive pour la France ?

Plusieurs députés du groupe communiste. Nulle part, il n'y en a aucune !

M. André Lajoinie. Il n'y a que recul du progrès social et arrogance nouvelle des privilégiés ainsi qu'accentuation des inégalités sociales, dont la progression, au cours de la décennie qui vient de s'écouler, commence à créer une France à plusieurs vitesses.

Au nom du respect des normes budgétaires et des critères économiques imposés par la Commission de Bruxelles et la Banque centrale, les dépenses sociales fonderaient comme neige au soleil, un chantage permanent serait exercé auprès des salariés des secteurs public et privé qui demanderaient la revalorisation de leur salaire ou le maintien de leur emploi, ainsi qu'envers le Parlement et le Gouvernement pour qu'ils réduisent les dépenses sociales de santé, d'éducation ou de protection de l'environnement.

La réaction haineuse de certains des partisans de Maastricht, devant les luttes des salariés allemands qui réclament des améliorations à leur pouvoir d'achat et refusent de se laisser sacrifier à la mainmise des Konzerns sur les économies de l'Est, est annonciatrice de ce qu'ils veulent faire partout : empêcher les luttes sociales en vertu du sacro-saint principe de la rentabilité financière. A ce sujet, oui, j'exprime ma solidarité avec les travailleurs allemands dans leur lutte pour leur pouvoir d'achat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. Barnard Poignant. Ce sont pourtant des socio-démocrates !

M. André Lajoinie. Les travailleurs allemands n'ont pas d'étiquette collée sur leur front. Ce sont avant tout des travailleurs qui veulent mieux vivre et travailler dans d'autres conditions, comme les salariés français. Je suis solidaire de ceux-là et c'est cette solidarité qui fait peur aux tenants de Maastricht !

Les événements sanglants d'Amérique montrent que l'excès d'injustice, d'humiliation et de chômage finissent par ne plus être supportés. Et que l'on ne vienne pas nous dire que les phénomènes d'exclusion n'existent pas chez nous et qu'ils ne peuvent pas devenir explosifs si, comme le prévoit le traité de Maastricht, une priorité renforcée est donnée à la finance contre la justice sociale !

Ainsi, les salariés européens seraient soumis à une concurrence de plus en plus dure et sauvage et les patrons seraient plus forts pour imposer leur politique.

Les centres de décision étant de plus en plus éloignés des lieux de travail, l'intervention des travailleurs - dont une des exigences est d'être mieux informés et de pouvoir peser sur les choix - serait rendue plus difficile.

Enfin, en matière fiscale, le Parlement serait dessaisi du droit d'établir et de fixer l'impôt. De plus, le traité de Maastricht se traduirait - cela a été annoncé officiellement par le président de la Commission européenne - par un nouvel alourdissement de la pression fiscale sur les contribuables français, par la création d'un impôt européen annoncé par le Premier ministre qui pourrait augmenter nos impôts d'un tiers, la France étant l'un des pays qui paieraient le plus, comme s'en vantent les autorités de notre pays.

D'ores et déjà, la France est contributrice nette aux dépenses communautaires, puisque 84 milliards sont inscrits au budget de 1992, dont plus de 20 ne reviennent pas à la collectivité nationale, le Parlement se contentant d'inscrire ces contributions sans pouvoir délibérer des dépenses qui échappent totalement à son contrôle. C'est une situation sans précédent !

Ces conséquences particulièrement négatives pour l'ensemble du pays seraient encore aggravées pour les DOM-TOM, du fait de leur situation particulière. Cela justifie pleinement l'exigence des populations concernées d'obtenir un statut spécifique.

Ce n'est pas d'une union européenne des peuples qu'il s'agit, mais d'une petite Europe des financiers et des grandes affaires, de l'ultra-libéralisme capitaliste triomphant. Jacques Delors l'a avoué publiquement puisqu'il a déclaré : « Il nous faut accepter l'idée que nous allons vivre dans un monde cruel », ajoutant même « qu'il y aurait des morts en Europe et même chez nous ». Belle perspective !

Nous avons tous entendu la jubilation de certains politiciens de droite se félicitant qu'avec Maastricht, c'était la garantie, l'assurance enfin obtenue que le peuple français ne pourrait plus opter librement pour un autre régime social que celui du capitalisme ni pour une véritable politique de

gauche qu'ils considèrent comme contradictoire à cette union européenne, décidément foncièrement de droite. On retrouve là le vieux réflexe de Koblenz qui consiste pour la grande bourgeoisie, à l'exemple des émigrés de jadis, à faire appel à l'étranger contre notre peuple au mépris de toute démocratie.

Le processus dit de « Schengen » serait généralisé avec le transfert au niveau communautaire de toute la politique française d'immigration, de délivrance des visas et du droit d'asile, qui pourrait, selon le bon vouloir des autorités européennes, conduire notre pays à des ruptures avec des pays francophones du tiers-monde, tout en l'empêchant d'accueillir des démocrates persécutés par des dictateurs bien en cour dans les milieux supranationaux européens.

En donnant aux seuls ressortissants européens résidant en France le droit de vote et d'éligibilité pour les élections municipales et européennes, on veut instituer une sorte d'euro-racisme.

Un Algérien, mais aussi un Autrichien ou un Suisse, vivant, travaillant, payant ses impôts en France depuis plus de dix ans et parlant le français, serait privé du droit qu'obtiendrait un Allemand ou un Hollandais en acquérant simplement une résidence secondaire.

Le titre V du traité introduit enfin des dispositions extrêmement graves concernant la politique étrangère et de sécurité commune.

Le traité instaure une « coopération systématique », y compris dans les organisations et les conférences internationales. Sur une initiative donnée, le Conseil définira à l'unanimité les décisions concernant une action commune qui seront prises ensuite à la majorité qualifiée, pouvant entraîner notre pays dans des choix contraires à ses intérêts.

La France cesserait de fait d'être membre permanent à part entière du Conseil de sécurité de l'ONU pour n'être plus qu'un porte-parole, parmi d'autres, de ce nouveau conglomerat dominé par la puissance allemande.

Ainsi, si un tel carcan aliénant son indépendance avait prévalu précédemment, la France en 1966 n'aurait pas eu le droit de quitter l'organisation militaire de l'OTAN, comme le général de Gaulle en avait pris l'initiative.

Quelle mesquine revanche pour ceux qui ne lui ont pas pardonné d'avoir condamné la guerre des Six-Jours ou contesté, par le discours de Phnom Penh, la guerre américaine au Vietnam ! Rien n'est plus faux que de prétendre que Maastricht permettrait de tenir tête à la toute puissance américaine ou aux pressions japonaises. Les complicités que trouvent les Etats-Unis au sein même de la Communauté européenne, et en Allemagne en particulier, lorsqu'ils exercent leur pression inadmissible dans les négociations du GATT, montrent qu'il n'en est rien, tout comme la pénétration économique japonaise, facilitée dans les mêmes conditions.

Maastricht, c'est la programmation d'une défense européenne commune conçue comme le « pilier européen de l'OTAN », instrument des Etats-Unis qui proclament leur volonté de renforcer leur rôle de gendarme du monde contre tous les pays, notamment ceux du Sud, pour perpétuer leur domination et leur pillage. Cela mettrait un terme à toute défense nationale française et pourrait nous entraîner dans des aventures militaires catastrophiques pour notre pays et pour la paix.

Les projets évoqués par le Président de la République du transfert de l'arme nucléaire française à cette communauté, sous hégémonie de la Grande Allemagne, seraient tout le contraire de l'Europe de la paix dont on ne cesse de nous rebattre les oreilles. Dans l'immédiat, ce serait, avec des fabrications européennes d'armement, la mise en concurrence des trusts étrangers avec nos arsenaux et établissements d'Etat et des milliers de suppressions d'emplois déjà programmées.

Une armée européenne ne pourrait que stimuler la course aux armements, alors que l'avenir du monde réside, à l'opposé, dans le désarmement équilibré et contrôlé, dans l'arrêt de la dissémination des bombes atomiques, en se fixant pour cela l'objectif d'éliminer toutes les armes nucléaires et de destruction massive à l'horizon de l'an 2000.

Dans une course effrénée à la supranationalité, le traité prévoit l'extension des votes à la majorité qualifiée au Conseil des ministres européen au détriment des votes à l'unanimité, ce qui multiplierait les possibilités d'imposer contre son gré à la France des décisions graves et préjudiciables.

Le rôle des exécutifs européens, la Commission, le Conseil des ministres, la Cour de justice, serait encore accru au détriment du Parlement national, sans que le Parlement européen acquière de droits réels.

Tous ces fils que tisse l'implacable logique supranationale de Maastricht sont cachés aux Français. Ils révèlent pourtant une abdication considérable de la souveraineté nationale au profit d'exécutifs non élus, irresponsables devant les peuples, visant à leur imposer de nouveaux sacrifices. Après l'automobile, la sidérurgie, les chantiers navals, de nouveaux coups seraient portés à notre économie. Des droits et libertés essentiels seraient aliénés. Et ce n'est surtout pas le principe dit de « subsidiarité » qui change quelque chose, bien au contraire, puisque ce sont les instances supranationales qui jugeraient des problèmes qui relèvent des États et de ceux qui ressortissent de leurs compétences gloutonnes.

Contrairement à la Constitution, les accords de Maastricht sont surtout la négation de la souveraineté. C'est par l'exercice de celle-ci qu'un peuple adopte sa Constitution - le peuple français l'a fait en 1946 et en 1958 - mais aucune Constitution ne peut détruire la souveraineté.

Celle-ci peut connaître des limitations dès lors que d'autres pays consentent aux mêmes. En revanche, il est impossible d'abandonner tout ou partie de la souveraineté nationale.

Le préambule de la Constitution de 1946, confirmé par celui de la Constitution de 1958, dispose que, « sous réserve de réciprocité, la France consent aux limitations de souveraineté nécessaires à l'organisation et à la défense de la paix ». Aucune disposition de nature constitutionnelle n'autorise des transferts de tout ou partie de la souveraineté nationale à quelque organisation internationale que ce soit.

Il y a limitation quand la France accepte librement de ne pas décider seule dans un domaine donné et que la décision, communautaire, ne peut être prise qu'à l'unanimité par le Conseil, donc avec l'accord de la France. Il y a, au contraire, transfert si des actes communautaires peuvent être obligatoires pour un État membre après vote du Conseil des Communautés à la majorité, même qualifiée. Et que l'on ne vienne pas ergoter sur la différence entre transfert de souveraineté et transfert de compétences, comme cela est inscrit dans le projet de loi ! Qu'est-ce que la souveraineté, sinon des compétences ? Il y a là, de la part du Gouvernement, une sorte de « tour de passe-passe » visant à masquer la gravité des abandons de souveraineté qu'entraînent le projet de loi et le traité de Maastricht.

On parle aujourd'hui de droits fondamentaux de l'homme, mais une révision constitutionnelle ne peut être légitime que si elle respecte ces droits. Le principe de la souveraineté nationale est partie intégrante des droits de l'homme. L'histoire a jugé sévèrement les consentements donnés, dans le passé, à l'abandon de la souveraineté nationale. Ce qui est clair aujourd'hui, c'est qu'aucune révision de la Constitution ne résoudrait le problème posé par Maastricht. Aucun biais juridique n'en est capable.

La souveraineté est indivisible, inaliénable : nul ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément. Le peuple souverain est toujours libre de changer de Constitution, il peut déléguer à d'autres, du Gouvernement à l'ONU en passant par des instances européennes, le droit d'exercer une part de son pouvoir, mais par définition il ne peut se priver du droit de changer d'avis et d'exercer ce pouvoir à nouveau dans l'avenir. Or Maastricht affirme l'irréversibilité de tout le processus. Il n'y aurait pas, d'après le traité, de billet de retour ! Quelle prétention, alors que toute l'histoire, y compris la plus récente - ouvrons les yeux - montre que l'on ne peut enchaîner un peuple malgré lui !

L'article 3 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789, inscrit dans le préambule de notre actuelle Constitution, précise que « le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. »

L'article 3 de la Constitution stipule bien que « la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. » Or, en se proposant d'introduire dans la Constitution un nouveau chapitre sur l'Union européenne, le projet de révision s'attaque à l'essentiel, à la pierre angulaire de la Constitution. S'il était adopté, la France amorcerait son intégration dans un État fédéral supranational.

Il y aurait de fait une double constitution, une constitution à double vitesse : la Constitution française de 1958, qui se réfère au préambule de 1946 et à la Déclaration des droits de

l'homme et du citoyen de 1789 et, à l'intérieur de celle-ci, le noyau dur d'une constitution européenne affirmant la primauté toute-puissante du droit de Maastricht sur le droit interne, une constitution supranationale édictant une souveraineté exercée non par un peuple européen, mais par les seuls Conseils des ministres et Commission, irresponsables, et une constitution de second rang définissant un champ d'action de plus en plus limité, qui relèverait du peuple français.

Le risque est grand que cette dynamique ne fasse évoluer cette dualité au profit de la supranationalité, comme l'atteste le développement du marché unique où des directives supranationales élaborées par la bureaucratie de Bruxelles se sont multipliées sur tout et n'importe quoi, de manière toujours plus envahissante.

La souveraineté est consubstantielle à la République et à ses institutions. Elle existe par elle-même. On ne peut pas laisser croire que ce projet de révision, même précisé par des amendements, quel qu'en soit le contenu, pourrait rendre les accords de Maastricht conformes à la souveraineté. C'est impossible.

En effet, ce n'est pas la création d'une commission supplémentaire à l'Assemblée nationale, ou la possibilité pour le Parlement de donner un avis consultatif sur la politique européenne, ou encore la prestation d'un ministre devant le Parlement avant d'aller à Bruxelles qui changeraient quelque chose au fond.

Seule la prépondérance de la loi nationale sur les directives communautaires, que nous demandons - nous avons rédigé à cet effet une proposition de loi constitutionnelle - pourrait donner à notre Parlement son droit légitime de représentation de la souveraineté nationale, ce qui ne serait pas le refus de la coopération européenne, mais sa libre acceptation.

Certains essaient, comme je l'ai dit, de présenter le transfert envisagé comme irréversible. Cela est, là encore, totalement contraire à la souveraineté qui conserve toujours au peuple le droit de modifier par une loi ultérieure la limitation de souveraineté qui a été consentie.

Il en est de même du chantage suivant lequel si tel ou tel pays répond non à Maastricht, plus rien ne serait possible sur le plan communautaire. C'est la nouvelle version du « Nous ou le chaos ». Si Maastricht est refusé par un ou plusieurs pays, tout le monde sait qu'il faudra bien repartir sur d'autres bases car, comme le disait ironiquement Brecht : « On ne peut pas dissoudre un peuple ».

Plusieurs députés du groupe communiste. Très bien !

M. André Lajoinie. Le Conseil constitutionnel lui-même a dû reconnaître que le traité de Maastricht était contraire à notre Constitution. Il serait donc inadmissible que le processus de ratification de ce traité, qui engage aussi fondamentalement notre pays, soit circonscrit au seul Parlement qui doit certes l'examiner, mais ne doit pas trancher seul, comme l'y invite d'ailleurs, monsieur le garde des sceaux - prenez la peine de le relire - l'article 89 de la Constitution.

C'est le peuple souverain qui, d'après le droit fondateur de la République, a seul pouvoir de déléguer sa souveraineté et de la reprendre. C'est lui qui doit être saisi pour débattre du processus de ratification de Maastricht et décider par voie référendaire. C'est un impératif de souveraineté et de démocratie.

Le Parlement ne saurait se substituer aux citoyens et leur confisquer l'exercice de la souveraineté. D'ailleurs, notre peuple nous a-t-il donné mandat pour engager un processus qui conduirait à défaire la France ?

Qui a peur du référendum ? Le Premier ministre, hier, s'est défendu de cette crainte de faire le peuple juge. Alors, cessons de ruser avec le suffrage universel !

Comment oser aujourd'hui dire en face aux Français que l'indépendance et l'identité de leur pays sont trop sérieuses pour qu'ils soient consultés ?

Pour refuser le référendum, on avance que le traité serait trop complexe pour qu'on importune les Français à ce sujet. Voilà une sollicitude qui n'est pas exempte de mépris ! Mais la constitution de 1958 n'a-t-elle pas été soumise à référendum ? Le texte de Maastricht ne pourrait être rendu accessible à tous que par un grand débat national et contradictoire accompagnant une consultation populaire, débat national que nous demandons dès maintenant, dans tous les médias.

Un référendum est d'autant plus nécessaire que s'il y a un enseignement premier à tirer des récentes élections régionales et cantonales, c'est bien l'aspiration profonde des citoyens à être consultés, à dire leur mot.

M. Pierre Mazeaud. Tout à fait !

M. André Lajoinie. Au lieu de répondre à cette aspiration justifiée, le Gouvernement prend une orientation contraire et même déploie pour Maastricht une propagande officielle dont le sommet est atteint avec cette journée du 21 mai dans les écoles qui rappelle l'utilisation des enfants dans des campagnes d'endoctrinement de triste mémoire. (*« Tout à fait ! » sur les bancs du groupe communiste et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République. – Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Baeumler. Vous exagérez !

M. André Lajoinie. Je les ai vécues, mon cher collègue, ces campagnes d'endoctrinement, dans une période que je ne souhaite pas revoir !

M. Jean-Pierre Baeumler. Trop, c'est trop !

M. André Lajoinie. Je sais de quoi je parle !

M. Philippe Lagras. Vous avez raison !

M. André Lajoinie. Mesdames et messieurs les députés, quelle que soit votre appréciation ou celle de votre groupe sur le traité d'union européenne, que vous l'approuviez, le refusiez comme les parlementaires communistes, ou que vous ayez des modifications à lui apporter, vous pouvez faire en sorte que le peuple français dont nous tenons notre mandat ne soit pas privé de son droit démocratique fondamental à s'exprimer, à débattre et à trancher.

En vertu de l'article 11 de la Constitution, vous avez le pouvoir de proposer au Président de la République de soumettre Maastricht au référendum. Une telle demande des députés et des sénateurs honorerait le Parlement.

C'est dans cet esprit que le parti communiste français a lancé l'idée d'une pétition nationale qui ne vise qu'un objectif : obtenir du Président de la République que le processus de ratification du traité de Maastricht soit soumis au peuple par référendum.

Le Président de la République vient de dire que ceux qui réclament le référendum « touchent une corde sensible ». Raison de plus pour amplifier le mouvement en ce sens jusqu'à ce que le peuple soit saisi.

Cette pétition, qui n'est la propriété de personne et qui peut être reprise par tous, vise à obtenir la consultation populaire qu'exige la situation. Partout où cette pétition est soumise aux gens – dans les entreprises, les quartiers, les villages – elle rencontre une approbation massive et s'impose cette idée simple, claire : quelle que soit la position de chacun de nous sur Maastricht, nous ne pouvons rester en dehors de la prise d'une décision aussi importante, nous voulons dire notre mot, nous voulons être consultés.

Le véritable débat national qui peut permettre de manière contradictoire au peuple français de se faire une idée exacte de Maastricht ne sera obtenu pleinement que grâce au référendum. Sinon, notre peuple sera tenu à l'écart de ce débat indispensable, ce qui constituerait la négation de toute démocratie. Ce n'est pas la procédure parlementaire que le Gouvernement veut accélérer qui permettra à elle seule d'éclairer les citoyens de ce pays.

Croyez-vous, en outre, que cela va contribuer à revaloriser la fonction parlementaire, comme l'a affirmé le Premier ministre ? Je pense plutôt le contraire. Un Parlement donnant l'impression d'accepter d'expédier à la hâte et seul des dispositions engageant le peuple dans son avenir ne pourrait que susciter le discrédit populaire.

M. Jean-Claude Gayssot. Absolument !

M. André Lajoinie. Notre question préalable, sur laquelle je demande un scrutin public, a donc comme signification de s'opposer totalement au projet de loi constitutionnelle que nous considérons comme inamendable, puisqu'il entre en contradiction avec les principes essentiels de souveraineté inscrits dans la Constitution et dans son préambule et qu'il entame le processus de ratification du traité de Maastricht.

Oui, la parole doit être donnée au peuple quand son avenir est engagé aussi fondamentalement par les dispositions qu'on voudrait faire adopter par le seul Parlement ! Mais rien n'est

joué. L'aspiration de notre peuple à être consulté, déjà majoritaire, est en train de croître. Nous y contribuons de toutes nos forces, comme en d'autres temps où la souveraineté nationale se conjugait également avec la démocratie et la solidarité à l'égard des autres peuples. Certes, on peut, par des appels au consensus avec une partie de la droite, tenter de rechercher une majorité dans les deux assemblées, mais il n'y aura pas, pour cette procédure qui écarterait le peuple, l'approbation et l'adhésion des Françaises et des Français.

Ceux qui refusent que le peuple souverain puisse s'exprimer et décider doivent s'attendre à ce que les électrices et les électeurs, laissés à l'écart de cette décision qui les concerne au premier chef, s'en souviennent et qu'ils expriment leur légitime colère dès lors que leurs espoirs démocratiques seraient bafoués. Il faut donc que le processus de ratification de Maastricht soit soumis par référendum aux Françaises et aux Français !

Le peuple doit toujours avoir le dernier mot ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. – MM. Robert Galley et Pierre Mazeaud applaudissent également.*)

M. le président. Nous en arrivons aux explications de vote.

La parole est à M. Jean-Paul Planchou, pour cinq minutes.

M. Jean-Paul Planchou. Compte tenu du temps qui m'est accordé, je ne pourrai pas développer, dans ma réponse à M. Lajoinie, autant d'idées et d'arguments que lui, ni avec la même force et la même vigueur.

Monsieur Lajoinie, votre discours est cohérent. Vous l'êtes vous-même depuis longtemps, puisqu'il y a trente-cinq ans déjà, votre groupe s'opposait à la ratification du Traité de Rome. Je rends donc hommage à votre persévérance.

M. Bernard Bosson. Dans l'erreur !

M. Jean-Paul Planchou. Mes propos seront sans doute moins définitifs que les vôtres. Je procéderai néanmoins par affirmations.

Le patriotisme était au cœur de votre propos. Je ne suis pas de ceux, croyez-le bien, qui contestent en quoi que ce soit votre attachement profond à la patrie. Accordez-moi, en retour, le même crédit pour qu'il n'y ait pas de malentendu dans ce dialogue.

Vous dites que Maastricht met fin à l'exceptionnalité française. Et si nous regardions, monsieur Lajoinie, au-delà de la fin de ce siècle, le XXI^e qui va commencer ? L'exceptionnalité française ne consisterait-elle pas, pour les décennies à venir, à se dépasser dans la construction européenne ? Je crains que l'exceptionnalité à laquelle vous faites référence ne soit quelque peu statique. Comme, par ailleurs, votre propos laisse à penser que l'accord de Maastricht est un accord de supranationalité, ceux qui vous écoutent, subjugués, peuvent en conclure, en effet, que Maastricht, c'est l'abandon de la France.

Mais un examen plus attentif du traité révèle que si des décisions seront désormais prises à la majorité, un grand nombre restent soumises à l'unanimité, et que ce sont justement des décisions intéressant le domaine social, auquel vous tenez, sur les accords collectifs et sur les conditions de travail, par exemple, qui seront prises à la majorité.

Mme Muguette Jacquaint. Justement !

M. Louis Piarna. C'est très dangereux !

M. Jean-Paul Planchou. Je ne crois pas que la France, la France du travail, ait quelque chose à craindre de ce qui peut se passer dans le nord de l'Europe ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste.*)

Mme Muguette Jacquaint. Elle en a déjà fait l'expérience !

M. Jean-Paul Planchou. Chers collègues, j'ai écouté le président Lajoinie avec beaucoup d'attention et reconnaissez que je lui réponds de façon sincère et non caricaturale.

Les décisions qui touchent à la souveraineté nationale resteront prises à l'unanimité. Vos arguments quant à la souveraineté et à la supranationalité, ne sont donc, monsieur Lajoinie, pas fondés.

Dans le domaine économique, Maastricht n'annonce rien de nouveau ! Cela a déjà été fait...

Mme Muguetta Jacquaint. C'est bien ça qui est grave !

M. Jean-Paul Planchou. ... - et vous vous y êtes d'ailleurs opposés -, en 1986 au travers de l'Acte unique !

M. Louis Pierna. L'acier ! L'agriculture ! Bravo !

M. Jean-Paul Planchou. La construction européenne a-t-elle engendré du chômage ou créé des emplois ?

M. René Carpentier. Du chômage !

M. Jean-Paul Planchou. Vous prétendez qu'elle a créé plus de chômage que d'emplois.

M. René Carpentier. Bien sûr !

M. Jean-Paul Planchou. C'est là une mauvaise lecture des choses. Les études et les analyses dont nous disposons montrent bien, depuis cinq ans, que l'intensification des relations commerciales intra-européennes a apporté un soutien à la croissance.

Mme Muguetta Jacquaint et M. Louis Pierna. Trois millions de chômeurs en France !

M. Jean-Paul Planchou. Un débat s'est engagé, mes chers collègues, sur la nécessité d'améliorer le niveau de la croissance en Europe. Je ne serai pas le dernier à approuver une initiative européenne de croissance. Mais le traité de Maastricht n'est en rien contraire à une telle initiative !

M. Louis Pierna. Un million de chômeurs en plus !

M. Jean-Paul Planchou. Je ne crois pas, monsieur Lajoinie, qu'on puisse accorder un grand poids à vos remarques. L'accord de Maastricht est un pari, fruit d'une volonté et résultat d'un compromis. Je suis de ceux qui pensent qu'au stade où nous sommes, il faut franchir ce pas pour renforcer la Communauté et se donner le moyen, dans la décennie à venir, d'envisager d'abord lucidement son élargissement, puis la confédération à laquelle vous faisiez allusion.

Enfin, je veux vous réconforter, en toute modestie ; nous ne saurions faire l'Europe en dehors des peuples et moins encore contre eux. Nous la ferons, que dis-je, nous la faisons, par les peuples et pour eux, comme l'avenir le démontrera. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Union du centre.)*

Mme Muguetta Jacquaint et M. René Carpentier. Référendum !

M. le président. Je fais observer à M. Planchou que la règle du genre veut que l'on s'adresse au président et à l'Assemblée dans son ensemble.

M. Jean-Paul Planchou. Le propos de M. Lajoinie était tellement fort...

M. René Carpentier. Et convaincant !

M. Jean-Paul Planchou. ... qu'il attirait une réponse directe !

M. le président. Je veux bien comprendre cette nécessité rhétorique, tout à l'honneur de M. Lajoinie !

La parole est à M. Adrien Zeller.

M. Adrien Zeller. Monsieur le président, je vais m'efforcer de répondre à votre injection.

Le groupe de l'Union du centre m'a demandé de prendre la parole contre la question préalable déposée par M. Lajoinie.

Les propos, sûrement sincères, de notre collègue sont tellement conformes aux positions traditionnellement défendues par le parti communiste français depuis quarante ans sur l'Europe que l'on peut estimer que les événements historiques survenus récemment en Europe centrale et en Europe de l'Est ont en quelque sorte répondu à notre place.

J'aurais aimé que le parti communiste s'inspirât quelque peu des positions de l'ex-parti communiste italien sur le même sujet. *(Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste.)*

Mme Muguetta Jacquaint et M. Louis Pierna. Nous sommes Français, pas Italiens !

M. Adrien Zeller. Je note que tous les pays naguère communistes d'Europe centrale, sans exception, sont aujourd'hui potentiellement candidats à devenir membres de cette communauté européenne que M. Lajoinie a dénoncée comme un carcan, comme un consortium de banquiers ou comme un nouveau FMI.

M. Jean Tardito. C'est vrai !

M. Adrien Zeller. Oui, les peuples de Hongrie, de Pologne, de Tchécoslovaquie, de ces anciens pays du COMECON cher au parti communiste français, mettent leur espoir dans l'Europe des Douze, dans une Europe certes imparfaite mais qui reste pour eux un horizon presque hors d'atteinte. Et je ne parle pas des positions exprimées récemment par la Suède, l'Autriche ou la Norvège.

S'agissant de l'Europe sociale, pour la première fois un traité européen donne les moyens à la Communauté de surmonter le veto britannique afin de légiférer sur les conditions de travail...

M. Louis Pierna. Sur le travail de nuit pour les femmes ?

M. Adrien Zeller. ... sur la protection sociale de base...

M. Gilbert Millet. Le congé de maternité, par exemple !

M. Adrien Zeller. ... et sur le dialogue social.

Cette démonstration est, je crois, suffisante. L'UDC votera contre la question préalable du parti communiste. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.)*

M. René Carpentier. C'est minable !

M. le président. La parole est à M. Pierre Mazeaud.

M. Pierre Mazeaud. Monsieur le président, je tiens à préciser que je m'exprime à titre personnel.

J'ai entendu dire au cours du débat, hier comme aujourd'hui, notamment par M. Planchou, que Maastricht n'ajouterait rien à l'Acte unique de 1986. Il y a là une contradiction. Si ce n'est rien de plus - M. Planchou n'en recommande pas moins de « franchir le pas », autre contradiction ! - pourquoi alerter l'opinion publique française tout entière ?

M. Jean-Paul Planchou. Mais l'opinion a de bonnes oreilles, monsieur Mazeaud ! Pas vous !

M. Pierre Mazeaud. De deux choses l'une. Ou tout a été réglé par l'Acte unique - vous n'êtes d'ailleurs pas le seul à soutenir cette idée, monsieur Planchou - auquel cas je ne vois pas pourquoi on a négocié les accords de Maastricht et...

M. Jean-Paul Planchou. On a négocié l'unification économique et vous le savez bien !

M. Pierre Mazeaud. ... pourquoi on nous demande de les ratifier !

M. Jean Tardito. A la hussarde !

M. Jean-Paul Planchou. Vous le savez d'autant mieux que vous avez approuvé l'Acte unique !

M. Pierre Mazeaud. Ou bien cessez de nous parler continuellement de l'Acte unique et parlez-nous du nouveau pas que nous fera franchir Maastricht !

M. Jean-Paul Planchou. Là, c'est vous qui êtes en contradiction, monsieur Mazeaud !

M. Pierre Mazeaud. A titre personnel, logique avec mes profondes convictions, je voterai donc la question préalable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. Je mets aux voix la question préalable opposée par M. André Lajoinie et les membres du groupe communiste.

Je suis saisi par le groupe communiste et par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	474
Nombre de suffrages exprimés	465
Majorité absolue	233
Pour l'adoption	54
Contre	411

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Discussion générale

M. le président. Dans la discussion générale, la parole est à M. Hervé de Charette.

M. Hervé de Charette. Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, depuis la ratification du traité de 1957, le Parlement français a eu de nombreuses occasions de débattre des progrès de la construction européenne. Pourtant, j'ai le sentiment qu'il faut remonter dans l'échelle du temps pour trouver dans les travées de notre assemblée un climat aussi troublé et aussi incertain.

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. C'est vrai.

M. Hervé de Charette. Pour expliquer ce malaise, certains ne manquent pas de faire valoir l'importance, le caractère décisif et novateur du traité de Maastricht. C'est ce qu'a fait le Président de la République, qui a présenté ce texte aux Français comme l'aboutissement, l'ultime étape de la démarche européenne.

Ce traité ne mérite pourtant ni l'excès d'indignité dont certains l'accablent, ni l'excès d'honneur dont d'autres le flattent.

Il est une étape importante, significative et forte. Ce n'est déjà pas mal ! De surcroît, il est dans l'exacte continuité de l'œuvre entreprise depuis de longues années, sans qu'il y ait aucune rupture, aucun changement de route par rapport à la longue marche entamée à Rome il y a maintenant trente-cinq ans.

Non, l'explication du malaise n'est pas là. Les vraies raisons sont ailleurs.

D'abord, le traité est présenté à l'opinion et au Parlement par un pouvoir affaibli, qui a été sévèrement sanctionné en mars dernier par les électeurs. Nous avons été un certain nombre ici même à penser que seul un pouvoir solidement assuré de la confiance populaire eût été à même d'engager la procédure de ratification du traité. Mais, pour cela, il eût fallu modifier les échéances constitutionnelles. Le Président de la République est maître du calendrier, et chacun a compris que ce pouvoir-là entendait bien s'accrocher jusqu'au dernier instant. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Beaumier. Le Président est élu pour sept ans.

M. Hervé de Charette. Monsieur le garde des sceaux, madame le ministre, vous et ceux qui vous soutiennent représentez désormais 18 p. 100 des Français. Il ne faut pas s'étonner que les 82 autres p. 100 regardent avec suspicion ce qui vient de vous. Votre faiblesse affaiblit le traité. Le désaveu populaire dont vous avez été l'objet retient la confiance des Français et sème le doute sur notre débat.

J'ajoute que, pour la première fois de notre histoire récente, la démarche européenne est troublée par l'inquiétude, désormais installée pour longtemps dans notre pays, qui porte sur la sauvegarde de notre identité nationale.

Je ne partage nullement le sentiment de ceux pour qui l'Europe menace notre nation. Je pense exactement le contraire. Mais je suis bien obligé de constater, pour le regretter, que l'inquiétude des Français quant à la préservation de notre identité peut compromettre la confiance populaire dans la construction européenne.

Or cette inquiétude a des causes précises : c'est l'absence de traitement de quelques grands problèmes français, c'est l'absence de la France dans les affaires internationales et sur

le terrain du devenir européen, c'est la tragique méprise, la coupable faiblesse du parti socialiste et des gouvernements socialistes qui se sont succédé depuis douze ans dans le domaine de l'immigration.

Les incendies que vous n'avez pas éteints et contre lesquels, d'ailleurs, vous ne faites toujours rien, se propagent de proche en proche et étendent leurs ravages. C'est désormais l'Europe qui en est la victime.

Bien entendu, nous ne céderons pas à la tentation d'exploiter ce malaise. L'UDF a, depuis l'origine, marqué ses convictions européennes. Nous ne pouvons que nous féliciter de constater que les progrès accomplis depuis trente-cinq ans conduisent aujourd'hui à inscrire ces convictions dans la Constitution.

C'est évidemment un acte d'une solennité exceptionnelle, mais pas irréversible. Ce qu'une réforme de la Constitution fera, une autre pourra le défaire. Mais, surtout, la modification de la Constitution vaudra ce que vaudra le traité. Or, dans l'état du droit public international, il n'existe pas de traité dont un Etat ne puisse se dégager. Nous nous y engageons volontairement. Nous n'y resterons que pour autant que nous le voudrons.

Dès lors, je voudrais répondre aux trois questions qui me paraissent dominer le débat.

La première question est la suivante : l'acte auquel nous sommes appelés, c'est la constitutionnalisation de l'Europe. Avons-nous raison de faire entrer cette Europe-là dans la Constitution ?

Ma réponse est positive et, pour tout dire, sans restriction...

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Hervé de Charette. ... pour deux raisons.

D'abord, le traité de Maastricht apporte la bonne réponse, la réponse que nous attendions, aux doutes qui sont nés de l'effondrement de l'empire soviétique.

Au lendemain de la chute du Mur de Berlin, beaucoup s'interrogeaient sur l'avenir de l'Europe des Douze. Fallait-il interrompre l'œuvre entreprise depuis trente-cinq ans et s'engager dans une autre voie, associant tous les pays européens ? A défaut, fallait-il donner la priorité à l'élargissement de la Communauté ou à son approfondissement ?

Le choix est donc fait. Il se trouve que c'est le nôtre. C'est celui qui consiste à organiser l'avenir de notre continent à partir d'un pôle ouest-européen de prospérité et de puissance. Ce pôle est, par définition, fondé sur l'entente franco-allemande. Il a, naturellement, vocation à être indépendant de tout autre, même de ses amis.

L'Europe, écartée de l'Histoire par la fracture de la guerre 1939-1945, se reconstitue pour reprendre sa place, toute sa place, dans l'histoire des hommes, et pour traiter d'égal à égal avec les autres puissances mondiales.

Par ailleurs, l'Europe de Maastricht est une Europe libérale fondée sur le principe de subsidiarité.

Bien que le parti socialiste ait interdit M. Chevènement de parole, si j'ai bien compris, je l'ai entendu lors de diverses prestations à la télévision et à la radio. Je l'ai trouvé convaincant : l'Europe qui se construit est en effet définitivement incompatible avec le socialisme français car, comme nous ne cesserons de le voir jour après jour, la logique de Maastricht, qui est d'ailleurs celle de l'Acte unique, c'est la logique de l'économie sociale de marché, c'est-à-dire le marché ouvert accompagné d'un haut niveau de protection sociale.

Vous comprendrez qu'à l'UDF, cela nous convienne. Vous comprendrez que notre objectif soit d'appliquer un jour ce principe de subsidiarité aux rapports entre les régions et l'Etat.

Bref, il y a dans Maastricht un certain souffle qui nous convient et quelques valeurs fondamentales qui sont les nôtres. Voilà pourquoi, au-delà des réserves légitimes que d'autres exprimeront dans ce débat, nous ne négotierons pas notre vote pour la ratification du traité.

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis, et M. Jacques Blanc. Très bien !

M. Hervé de Charette. La deuxième question concerne la souveraineté française. Pour certains, la révision de la Constitution qu'impose le traité est la preuve que celui-ci porte gravement atteinte à notre souveraineté. Voilà l'accusation majeure et les grands mots lancés !

Franchement, je crois que c'est une contrevérité juridique, pour une raison très simple d'ailleurs : la souveraineté ne peut pas s'aliéner ; la nation peut déléguer des compétences ; elle ne cesse pas pour autant d'être souveraine.

Mais, on le voit bien, le débat n'est pas juridique. Il est politique. Or la route que trace l'Europe dans la jungle des nations depuis bientôt un demi-siècle n'a ni précédé ni référence, aussi bien constitutionnelle que politique.

Nous ne pouvons pas nous référer au modèle des Etats-Unis d'Amérique, parce qu'il s'agit d'un système qui n'a pas eu à fédérer des nations préexistantes. Mais nous savons bien aussi que l'Europe des Etats, c'est-à-dire un système qui aurait seulement été fondé sur la tradition des traités entre les nations, n'aurait pas été capable de réaliser ce que les Douze ont déjà fait ensemble.

Ce dont il s'agit, depuis 1957, c'est de l'invention tâtonnante, jour après jour, d'une nouvelle manière de vivre ensemble à l'échelle d'un continent, entre des nations qui sont sans doute les mieux structurées, les plus fortes et les plus anciennes du monde.

Oui, il s'agit bien de l'émergence, lente mais certaine, d'une nouvelle souveraineté à l'échelle de notre continent.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. Hervé de Charette. Pourquoi le nier alors qu'il s'agit à coup sûr de l'œuvre la plus audacieuse, la plus courageuse et la plus innovatrice accomplie par les Européens au cours de ce siècle ?

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Hervé de Charette. En tout cas, nous n'avons pas l'intention de nous laisser accuser par qui que ce soit de renoncer à quoi que ce soit qui concerne la France.

Naturellement, cette démarche ne nous évite ni les atermoiements, ni les erreurs de parcours.

Bien sûr, aussi, il faut concilier en permanence, concilier les points de vue entre des nations qui n'ont pas toujours la même approche européenne, entre des sensibilités qui, en France même, peuvent être heurtées par une accélération trop forte de l'histoire. Bref, comme le dit la sagesse angevine - mais elle ne doit pas être la seule - les processions vont au pas du plus lent des chanoines. (*Sourires.*) Il faut savoir en tenir compte !

Mais, au moins, qu'on me laisse dire, dans le strict respect des points de vue de chacun dans cette assemblée, ce qui guide ma démarche politique personnelle : il faut accepter l'émergence d'une autre logique que celle des Etats-nations ; nous ne pouvons pas nous immobiliser sur une conception crispée de la souveraineté.

Cette nouvelle façon de vivre ensemble dont je parlais, c'est peut-être, que dis-je, c'est sans doute, c'est certainement le vrai, le seul message de nos vieux peuples d'Europe aux jeunes nations de notre planète qui naissent dans la souffrance et la violence.

M. Adrien Zeller. Très juste !

M. Hervé de Charette. Si la France, aujourd'hui, a quelque chose à dire au monde, un message universel, c'est bien celui-ci : le concept d'Etat-nation ne suffit plus à lui seul à traiter les problèmes de notre temps qui s'appellent prospérité des hommes, protection de l'environnement, sauvegarde de la paix. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

La dernière question concerne la citoyenneté et le droit de vote.

Voilà bien une affaire que l'attitude des socialistes a gravement pervertie depuis douze ans, par l'invocation incessante, jusqu'à la provocation, de la perspective d'une extension du droit de vote aux étrangers immigrés.

C'est d'ailleurs pour cette raison que je me rallierai sans peine à la solution retenue par les groupes de l'opposition.

Pourtant, sur le fond, je vous demande, mes chers collègues de constater que, à la faveur de Maastricht, nous venons de faire d'une pierre deux coups.

D'un côté, nous nous engageons sur la voie de la reconnaissance d'un début de commencement de l'ombre d'une idée d'une citoyenneté européenne. C'est à mes yeux un

progrès ! On ne peut pas se plaindre de la technocratie qui monte à Bruxelles et refuser en même temps l'idée, démocratique par nature, de citoyenneté européenne. (*« Très bien ! » sur plusieurs bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Mais, de l'autre, nous réglons son sort à la vieille prétention socialiste sur le sujet : désormais, il ne pourra plus être question d'étendre le droit de vote à qui que ce soit hors d'Europe, car nous avons posé deux verrous qui ne seront pas brisés facilement. D'une part, pour étendre le droit de vote, il faut réformer la Constitution. D'autre part, le droit de vote, monsieur le ministre, s'appuie sur le principe de la citoyenneté. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nous attendons que le Gouvernement nous le confirme et reconnaisse la validité de ces deux principes, faute de quoi, je dois vous le dire, notre accord serait remis en cause. Mais, si vous le faites dans la clarté, si vous apportez sur ce sujet les précisions et les garanties que nous vous demandons, et que nous vous demanderons dans la discussion, vous nous trouverez disposés à voter la révision constitutionnelle que vous nous soumettez.

Je terminerai, mes chers collègues, par une brève mise en garde à l'intention du Gouvernement.

Le Président de la République avait déclaré qu'il ne mêlerait pas la politique intérieure française à cette affaire européenne. Le Premier ministre nous a dit hier qu'il fallait un vaste mouvement de concorde nationale. C'est, en effet, juste et sage, mais ce n'est pas ce qui se passe. Nous observons, à de nombreux signes, que s'engage une manœuvre du pouvoir destinée à tirer pour lui-même un bénéfice espéré - espéré seulement - en politique intérieure ; nous le constatons notamment, madame le ministre, monsieur le garde des sceaux, dans la raideur dont vous faites preuve à l'égard des légitimes questions et des légitimes demandes de l'opposition sur le sujet de la réforme constitutionnelle.

M. Jean-Pierre Baeumier. C'est un procès d'intention !

M. Hervé de Charette. Or chacun doit savoir ici, je tiens à le rappeler, que l'approbation du texte n'implique de notre part aucun soutien, aucun appui, aucun accord à l'égard de la politique menée par le Président de la République et les gouvernements de gauche depuis douze ans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

Nous ne sommes pas dupes et, contrairement peut-être à ce qu'imagine le Premier ministre, nous ne sommes pas tombés de la dernière pluie.

M. Adrien Zeller. Très bien !

M. Hervé de Charette. Si le Gouvernement persistait dans cette attitude, il prendrait de grands risques, ici, et plus encore au Sénat. Et si, par sa faute, tout devait se terminer devant le peuple français, il serait avisé de se méfier des mauvaises surprises.

M. Louis Pierna. C'est cela la démocratie !

M. Hervé de Charette. Madame le ministre, monsieur le garde des sceaux, à bon entendeur, salut ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, j'ai toujours quelque scrupule à faire observer à un orateur, qui, d'ailleurs, reçoit en général difficilement cette observation, qu'il a dépassé trop largement son temps de parole.

M. Albert Brochard. Et M. Lajoinie ?

M. le président. Je vous prie de penser que, Lajoinie ou non, j'observe toujours au mieux le règlement de l'Assemblée. (*« C'est vrai ! » sur plusieurs bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis. Vous êtes un président plein de mansuétude !

M. le président. Au demeurant, M. Lajoinie ne saurait avoir dépassé son temps puisque ce dernier était illimité ou presque, ainsi que l'a excellemment démontré hier M. Philippe Séguin. (*Sourires.*)

Si la conviction que les orateurs apportent à leur propos m'interdit de leur faire des observations trop sévères sur la durée de leur intervention, je les invite cependant à contrôler leur temps de parole. Sinon, nous n'en finissons point.

La parole est à M. François Hollande, pour dix minutes.

M. François Hollande. Monsieur le président, j'essaierai de tenir compte de votre avertissement.

Madame le ministre, monsieur le garde des sceaux, je concentrerai mon propos essentiellement sur la monnaie unique et l'union économique et monétaire.

L'Europe aura donc une monnaie unique au plus tôt le 1^{er} janvier 1997, au plus tard le 1^{er} janvier 1999. Cette perspective justifie à elle seule un débat qui, on l'aura compris, n'est pas simplement constitutionnel.

Philippe Séguin résumait hier, avec talent quoique un peu longuement, des arguments généralement utilisés par les opposants les plus irréductibles à l'union économique et monétaire. A ses yeux, la monnaie unique constituerait une perte majeure de souveraineté nationale, sans avantages décisifs au plan économique.

Je me permettrai, pour ce qui me concerne, de discuter cette assertion sur deux plans. Premièrement, est-on vraiment sûr que l'union économique et monétaire corresponde à un réel abandon de souveraineté ? Deuxièmement, le *statu quo* actuel n'est-il pas la pire des hypothèses pour l'économie française ?

Tout d'abord, nous devons constater que, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, la France a toujours accepté des disciplines monétaires fortes. Que l'on songe aux parités fixes nées avec le système de Bretton Woods en 1945, qui était rattaché à l'or : les parités ne pouvaient fluctuer au-delà de leur valeur pivot de plus de 1 p. 100. Ce système a vécu près de trente ans. Puis, en 1972, à la suite d'un plan, déjà « plan d'union économique et monétaire », dit plan Werner, on a créé un « serpent monétaire » qui, lui-même, prévoyait des contraintes de change. S'il n'a vécu que peu de temps, ce serpent monétaire a été remplacé en 1978 par un « système monétaire européen », lequel prévoyait – et, à l'époque, il y avait eu aussi une discussion constitutionnelle là-dessus, notamment à l'initiative de Michel Debré – une mise en commun des réserves de change, en particulier des réserves en or, et la création d'un fonds monétaire européen qui ressemblait quelque peu à la Banque centrale européenne du traité de Maastricht.

Donc, depuis longtemps, qu'on le veuille ou non, la France a consenti à des abandons de souveraineté en matière monétaire. Certes, nous avons aussi gardé, si je puis dire, le bénéfice de la dévaluation et, au fil du temps, nous avons cédé à ce délice-là, quelles que soient les majorités politiques. Mais la dévaluation est devenue, au-delà de la liberté que l'on peut garder, une opération de plus en plus difficile à réaliser et, en outre, une opération humiliante car soumise à l'accord de nos partenaires européens.

On nous dira que, malgré tout, nous gardons une liberté de manœuvre dans le maniement de la politique monétaire, dans la gestion de la politique budgétaire, voire dans la politique conjoncturelle. Quelle illusion ! L'abandon du contrôle des changes, l'ouverture et la libéralisation des marchés, l'internationalisation de l'économie, qu'ici la plupart des parlementaires ont acceptée, voire réclamée, rendent l'autonomie de nos décisions plus que relative.

Il est vrai qu'il n'existe pour l'instant sur le plan communautaire aucune norme quant à des déficits budgétaires. Mais qui ne voit que les marchés en ont construit une de toutes pièces, qu'ils appliquent avec constance ? C'est vrai qu'il n'existe pas au niveau communautaire de règle automatique dans la gestion des masses monétaires. Mais qui ne voit que les opérateurs, sur les marchés, observent à la loupe les indicateurs, avec une méticulosité qui les amène souvent à « surréagir » par rapport à des phénomènes purement conjoncturels ?

On peut feindre de croire que la France est aujourd'hui seule au monde, qu'elle peut imposer sans risque n'importe quel système fiscal, n'importe quel déficit budgétaire, n'importe quelle gestion monétaire et l'on peut alors s'effaroucher de l'union économique et monétaire, qui briserait cette liberté-là. C'est au mieux une naïveté, au pire une hypocrisie de la part de ceux qui ont tant milité pour l'intégration de la France dans le marché international des capitaux. Car ce qui

est en cause, ce n'est pas le marché unique, pas plus que l'union économique et monétaire. C'est, plus fondamentalement, l'acceptation par la France des règles de la mondialisation. C'est parce que nous avons accepté la mondialisation que nous sommes aujourd'hui soumis à des contraintes monétaires, budgétaires, financières.

Dès lors, le seul débat qui compte – et il a été posé tout à l'heure par le groupe communiste – c'est de savoir si nous acceptons les règles du capitalisme international ou si nous ne les acceptons pas. Si nous entrons dans le jeu de la mondialisation, alors les contraintes financières, monétaires et, subsidiairement, européennes s'imposent.

Aussi, le débat sur « moins d'Europe ou plus d'Europe » devrait être un débat sur « plus d'intégration dans le marché international ou moins d'intégration sur ce même marché ». La vraie rupture n'est donc pas par rapport à un ordre européen jugé supranational, mais par rapport à un ordre international fondé sur la libre circulation des capitaux. Le débat que nous devons avoir aujourd'hui, si nous parlons de la monnaie unique ou de l'union monétaire, n'est pas un débat européen, mais un débat profondément politique sur la place de la France dans la division internationale du travail.

Certes, les plus prudents des opposants à l'union économique et monétaire voudraient arrêter la construction monétaire là où elle est arrivée aujourd'hui. Cette apologie du *statu quo* serait pour notre pays la pire des hypothèses, le pire des cas de figure.

Comment fonctionne le système monétaire européen aujourd'hui ?

Après avoir longtemps eu des effets plutôt vertueux en imposant à des pays généralement peu scrupuleux au regard des grands équilibres des politiques économiques plus réalistes, le système monétaire européen est devenu depuis quelques années une machine monétaire fonctionnant à rebours des intérêts des pays sages. En effet, en raison du mécanisme de stabilité des changes, ce sont les pays les plus inflationnistes, les plus déficitaires qui imposent aux autres pays du système leurs taux d'intérêt élevés puisque les capitaux cherchent le meilleur rendement en se portant sur les places jugées les plus avantageuses, quelle que soit la monnaie de référence, puisque nous sommes dans un système de changes stables, voire fixes. C'est donc le pays consentant les taux d'intérêt les plus élevés qui attire les capitaux les plus abondants. D'où la perversité d'un système qui permet aux places financières des pays les plus déficitaires, les plus inflationnistes, d'avoir les capitaux les plus abondants, tant ils sont payés par des taux d'intérêts élevés ! Dans ce contexte, la France, qui enregistre moins d'inflation et moins de déficit que l'Allemagne, est contrainte de consentir des taux d'intérêt réels plus élevés tant que ce polymonétarisme au niveau communautaire demeure. Tant que, dans le système monétaire européen, il peut y avoir des arbitrages entre plusieurs monnaies et que l'on est dans un système stable, c'est le pays le plus inflationniste qui impose aux autres ses taux d'intérêt. Paradoxalement, c'est donc la monnaie unique qui fournira à l'Europe la clé de la baisse des taux d'intérêt, puisqu'elle privera la spéculation de ses instruments d'action sur la plupart des places européennes.

M. Charles Ehrmann. C'est bien !

M. François Hollande. A l'inverse, si nous différons le choix de l'union économique et monétaire ou si nous nous contentons de la monnaie commune que M. Balladur, M. Séguin ou d'autres ont appelée de leurs vœux, les avantages disparaîtront et les arbitrages entre les devises des différents pays européens ou entre ces devises-là et l'écu continueront de perturber le marché et obligeront à une fluctuation encore plus forte des taux d'intérêt. La monnaie commune, c'est le maintien de la spéculation à l'intérieur des frontières du système monétaire européen.

Le système monétaire européen actuel organise, en effet, une fausse stabilité monétaire, puisqu'elle se paie par des variations de taux d'intérêt supposées compenser des ajustements réels qui ne s'opèrent plus.

C'est donc l'union économique et monétaire, la monnaie unique, qui permettra de tarir la source de la spéculation sur le territoire européen. C'est la monnaie unique qui permettra un niveau de taux d'intérêt plus bas qu'aujourd'hui. Rappelons qu'aujourd'hui le niveau des taux d'intérêt en Europe est bien supérieur à celui que l'on constate aux Etats-Unis et

au Japon. Dans une certaine mesure, notre construction monétaire, aujourd'hui, nous oblige à des taux d'intérêt plus élevés que dans le reste du monde.

Pour terminer, je reviendrai un moment sur deux arguments utilisés par M. Séguin dans le débat d'hier.

Il a d'abord mis en cause l'indépendance de la Banque centrale européenne. Le débat, là aussi, est légitime. Outre que la thèse est curieuse venant d'un responsable politique dont la formation n'a eu de cesse de militer pour l'indépendance de la Banque de France,...

M. Charles Ehrmann. C'est vrai !

M. François Hollande. ... et qui a même déposé une proposition de loi dans ce sens...

M. Alain Bonnet. Ils les ont oubliées !

M. François Hollande. ... elle n'est pas juste, puisque, jusqu'à nouvel ordre, la Bundesbank, qui impose la politique monétaire européenne et qui est directrice dans le maniement des taux d'intérêt, n'est pas précisément sous le contrôle des autorités politiques françaises. De plus, la Banque centrale européenne sera placée sous le contrôle - en tout cas, le traité le précise - d'une autorité économique forte : le conseil des ministres. C'était la proposition constante de la France. Cela permettra à la politique monétaire européenne d'être déterminée non pas par les gouverneurs des banques centrales, comme c'est aujourd'hui le cas - et encore à peine, puisque c'est en fait le gouverneur de la Bundesbank - mais par des responsables politiques. Qui s'en plaindra ?

M. Séguin a également évoqué la normalisation de la politique économique, et notamment fiscale, provoquée par l'union économique et monétaire. Mais que n'a-t-il protesté de 1986 à 1988, lorsque le gouvernement de Jacques Chirac faisait baisser l'impôt sur les sociétés, la TVA ou la fiscalité du patrimoine - rappelons-nous la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes - en fonction d'impératifs européens, d'une concurrence européenne accrue ou d'une harmonisation européenne ? Que n'a-t-il protesté, avec d'autres, de 1988 à aujourd'hui lorsque les gouvernements de Michel Rocard, d'Edith Cresson et maintenant de Pierre Bérégovoy ont demandé des allègements d'impôt au nom de cette même harmonisation ?

M. Pascal Clément. Il fallait les faire !

M. François Hollande. Ce qui m'amène à penser qu'aujourd'hui il y a bien, derrière le débat européen, un débat plus politique. Car tantôt nous faisons de l'Europe l'auxiliaire d'une politique économique qui ne serait pas forcément admise au plan national, tantôt en nous faisant un bouc émissaire commode devant des difficultés purement nationales.

M. Charles Ehrmann. On peut en dire autant de Roland Dumas !

M. François Hollande. N'utilisons donc pas l'Europe quand cela nous arrange, et notamment pour des politiques fiscales qui ne sont pas les plus progressistes, mais ne utilisons pas non plus lorsque nous ne voulons pas procéder à des ajustements qui relèvent de notre propre autorité nationale. En fait, nous voulons toujours l'Europe comme un accommodement devant notre manque de courage national, nous n'en voulons plus lorsque nous souhaitons retrouver une volonté qui, jusque-là, ne s'est pas exprimée.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. François Hollande. A cet égard, l'union économique et monétaire se situe dans la continuité, qu'on le veuille ou non, d'une politique économique et monétaire engagée depuis plusieurs années. Et derrière le débat sur l'union économique et monétaire, la seule question qui est de savoir si cette politique économique est bonne ou mauvaise. Si on la considère comme mauvaise, alors, oui ! il faut se battre contre l'union économique et monétaire. Si on la considère comme bonne, il y a peu de motifs pour mener cette bataille.

Le débat, à mon sens, doit donc moins porter sur le traité d'aujourd'hui que sur les principes mêmes de la construction européenne fixés voilà déjà plus de trente ans. Maastricht, de ce point de vue, n'est pas une rupture, tout juste une accélération d'un processus d'ailleurs trop lent. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe de l'Union du centre.)

M. le président. La parole est à M. Alain Peyrefitte.

M. Alain Peyrefitte. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, je voudrais d'abord élever une protestation. Ceux qui éprouvent des réserves à l'égard de Maastricht se voient traiter d'anti-européens ou sont déclarés « indigestes de s'occuper à l'avenir des affaires de la France ».

M. Arnaud Lapercq. C'est scandaleux !

M. Alain Peyrefitte. Ce genre de pressions, de si haut qu'elles viennent, sont inacceptables en démocratie ! (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

M. Charles Ehrmann. Même quand elles viennent de Dieu ! (Sourires.)

M. Alain Peyrefitte. Elles peuvent encore moins être acceptées par des hommes qui ont conscience, comme mes amis et moi, d'avoir contribué opiniâtement depuis un tiers de siècle à la construction européenne.

M. Arnaud Lapercq. C'est vrai !

M. Alain Peyrefitte. Hier, M. Bérégovoy, est remonté à 1848. Permettez-moi d'évoquer un souvenir un peu plus récent. Entre 1956 et 1958, Jean-François Deniau et moi faisons partie, comme jeunes experts, de la délégation française à la conférence de Bruxelles chargée de négocier puis de mettre en route le traité de Rome. Le 23 mai 1958, Maurice Faure, ministre des affaires européennes et chef de notre délégation, alla prévenir nos partenaires qu'en raison de notre situation économique et financière désastreuse, nous serions hors d'état d'entrer dans le Marché commun le 1^{er} janvier 1959. Il demandait donc que la mise en vigueur du traité de Rome soit remise *sine die*. Nos partenaires ont accueilli cette déclaration avec tristesse, mais sans surprise car ils s'y attendaient depuis longtemps.

Eh bien, le gouvernement du général de Gaulle, qui reçut huit jours plus tard l'investiture de l'Assemblée, a fait en sorte que la France entre dans le Marché commun à la date prévue et sans aucune clause dérogatoire. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et sur quelques bancs de l'Union du centre.)

C'est le même gouvernement, soutenu par la même majorité, qui a empêché ce Marché commun de se noyer dans une vaste zone de libre échange ; qui a accéléré les étapes de la période transitoire dans les dix années suivantes ; qui a fermé la porte à la Grande-Bretagne tant qu'elle ne serait pas prête à accepter toutes les obligations du traité de Rome ; qui a imposé la politique agricole commune.

Cette construction s'est poursuivie sous les présidents Pompidou et Giscard d'Estaing, par l'institution du Conseil européen, par la création du système monétaire européen, par l'élection au suffrage universel du Parlement européen. Puis est venu l'Acte unique, mis en œuvre par le gouvernement Chirac, et qui ne produira ses effets que l'an prochain.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est justement tout ce que critique M. Séguin !

M. Alain Peyrefitte. Ceux qui ont soutenu, contre vents et marées, cette politique n'ont pas de leçons d'esprit européen à recevoir. (Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)

De nouvelles étapes ne nous font pas peur ! A condition que nous soyons appelés à les franchir et non à les brûler. (« Très bien ! » sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République.)

Il est donc suprenant aujourd'hui d'entendre dire que si nous acceptons de voter la ratification, ce serait de notre part un ralliement forcé, voire un reniement.

Qui se rallie ? Qui se renie ? Nous, qui avons obstinément combattu depuis trente-cinq ans pour la construction d'une Europe libérale ? Ou bien celui qui disait : « l'Europe libérale, c'est une contradiction dans les termes », ou encore : « l'Europe sera socialiste ou ne sera pas ». (« Eh oui ! » sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Voilà que Maastricht oblige les Etats à « agir dans le respect des principes d'une économie de marché, ouverte et en libre concurrence ». C'est comme si on gravait dans le

marbre de la Constitution un article édictant que le socialisme est désormais interdit en France. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. François Hollande. Cela vous fâche !

M. Louis de Broissin. Ce serait une bonne idée !

M. Alain Peyrefitte. On comprend que le grand patronat soit massivement favorable à Maastricht. On comprend que le parti communiste lui soit résolument hostile ; il est logique avec lui-même. M. Chevènement aussi est cohérent, lui qui, en 1983, voulait que la France sorte du système monétaire européen.

Ce qui est plus étonnant, c'est que M. Bérégovoy, qui voulait lui aussi, en 1983, que nous sortions du système monétaire européen, nous demande aujourd'hui de prendre une direction diamétralement opposée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Paul Planchou. C'est parce qu'il s'est passé des choses entre-temps !

M. Alain Peyrefitte. Il est tout de même singulier que les héritiers du Front populaire, qui a nationalisé la Banque de France pour la soustraire à « Messieurs les régents » qui la gouvernaient jusqu'en 1936...

M. Jean-Paul Planchou. Démago !

M. Alain Peyrefitte. ...s'apprêtent aujourd'hui à remettre notre monnaie, nos réserves de devises...

M. Gérard Gouzas, président de la commission, rapporteur. Enfin, ce n'était pas la même époque !

M. Alain Peyrefitte. ...notre politique monétaire et financière à un directoire de régents qui ne relèveraient de personne, sinon du grand capital international ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Nous est-il permis, à nous autres libéraux, de nous demander s'il ne faut tout de même pas ménager la possibilité que, dans certaines circonstances...

M. François Hollande. Vous voulez privatiser la Banque de France !

M. Alain Peyrefitte. ...la France puisse adopter une politique dirigiste qui échappe, ne fût-ce que provisoirement, aux seuls mécanismes du marché ?

Où alors, il faut supprimer l'article 20 de la Constitution selon lequel : « Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation... », puisque, dans un domaine essentiel, c'est le directoire irresponsable de la banque centrale qui déterminera et conduira la politique de la nation ! (*Applaudissements sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Gérard Gouzas, président de la commission, rapporteur. C'était le programme du CNR ?

M. Alain Peyrefitte. La précipitation avec laquelle vous voulez nous faire voter votre texte a quelque chose d'inquietant. Pourquoi vouloir en finir dès ce printemps ? Le Président de la République l'a redit, le 1^{er} mai : « C'est parce que le traité doit entrer en vigueur le 1^{er} janvier 1993. »

M. Philippe Mestre. C'est faux !

M. Alain Peyrefitte. Or, la réalité est tout autre. Le traité n'entraîne pas de vraies conséquences avant 1996. Il dit expressément : « Le présent traité entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1993, à condition que tous les instruments de ratification aient été déposés ou, à défaut, le premier jour du mois suivant la ratification par le dernier des Etats signataires. » Pourquoi la France serait-elle la première à ratifier ?

M. Pierre Mazeaud. Comme pour les accords de Schengen !

M. Alain Peyrefitte. A quoi a servi que nous soyons les premiers à ratifier Schengen il y a un an, alors que, depuis, les autres pays signataires ne l'ont pas fait ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Voilà !

M. Alain Peyrefitte. Il n'y a pas de prime pour celui qui sera en tête de la course.

M. Arnaud Lapercq. Très juste !

M. Alain Peyrefitte. Ne soyons pas les derniers, mais il n'y a aucune raison pour que nous soyons les premiers, si ce n'est des raisons de politique intérieure. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. François Hollande. Ce n'est pas cela qui restera !

M. Alain Peyrefitte. Pourquoi ne pas attendre les explications que donneront les Allemands et les Anglais au cours de leurs débats. Elles seront bien intéressantes !

M. Arnaud Lapercq. Tout à fait !

M. Alain Peyrefitte. Et que dire de l'attitude d'un gouvernement qui met le couteau sur la gorge des parlementaires en leur disant : vous êtes obligés de modifier la Constitution, sinon ce serait renier la parole de la France ? Le Gouvernement a-t-il été autorisé à signer des dispositions contraires à la Constitution ?

M. Arnaud Lapercq. Pas du tout !

M. Pierre Mauger. Répondez, monsieur le ministre !

M. Alain Peyrefitte. Avant la signature du traité de Rome, bien que ce traité ne comportât aucune disposition contraire à la Constitution, le gouvernement de Guy Mollet avait demandé à l'Assemblée nationale, par un débat suivi d'un vote, à être mandaté pour engager la parole de la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Arnaud Lapercq. Tout à fait !

M. Alain Peyrefitte. Vous avez signé des dispositions qui vont allégrement à l'encontre de la Constitution et vous nous dites ensuite que nous ne pouvons pas ne pas changer celle-ci, car ce serait renier la parole de la France.

M. Arnaud Lapercq. Forfaiture !

M. Alain Peyrefitte. Cela non plus n'est pas acceptable ! Trop d'ambiguïtés subsistent encore. En janvier 1966, le général de Gaulle avait imposé le compromis de Luxembourg : lorsqu'un Etat membre considère une question comme très importante pour lui, il n'y a pas lieu de décider à la majorité. En pratique, chaque Etat peut faire jouer un droit de veto.

Le compromis de Luxembourg reste-t-il toujours valide, ou est-il effacé par Maastricht ? Cette question est capitale.

S'il est toujours valide, nous pouvons regarder avec une certaine sérénité les dispositions contraires de Maastricht. S'il cesse d'être en vigueur, cela signifie que la souveraineté nationale disparaîtra dans tous les domaines où les décisions peuvent être prises désormais à la majorité.

A cette question, le Gouvernement répond d'une manière contradictoire. M. Roland Dumas affirme : « Le compromis de Luxembourg demeure. » Au contraire, Mme Guigou soutient qu'il est tombé en désuétude. Il y a là des violons à accorder.

M. Charles Ehrmann. Ils jouent faux !

M. Alain Peyrefitte. Beaucoup de votes dépendront de la manière dont vous les accorderez.

Ce compromis a été invoqué bien des fois depuis 1966. Il a été solennellement réaffirmé par le Premier ministre Pierre Mauroy en 1983 à Stuttgart, et par le Premier ministre Jacques Chirac en 1987 pour la ratification de l'Acte unique. Il a été utilisé tout récemment encore : par exemple, à deux reprises par la Grèce, à un contre onze. Tout le monde s'est incliné !

Ce recours va-t-il disparaître, oui ou non ?

M. Roland Vulliamme. Bonne question !

M. Arnaud Lapercq. Répondez, monsieur le ministre.

M. Alain Peyrefitte. Il est absolument indispensable que le Gouvernement prenne un engagement catégorique et clair sur ce point.

M. Pierre Mazeaud. Clair, parce qu'il faut des voix concordantes !

M. Alain Peyrefitte. Le traité comporte une disposition qui ne peut que nous satisfaire, mes amis et moi : l'Union respecte l'identité nationale de ses Etats membres. Cet article semble faire justice de la chimère d'une Europe où les nationalités se fondraient, la chimère d'Etats-Unis d'Europe construits sur le modèle des Etats-Unis d'Amérique.

L'Europe est faite de très anciennes nations ayant chacune sa langue, sa culture, sa personnalité irréductible. Le premier devoir de leurs dirigeants est de les faire respecter et de les sauvegarder. Or le traité s'appuie sur le principe de subsidiarité, qu'on nous présente comme une substitution bénigne au système fédéral.

Ce principe n'a jamais existé en droit public ni en droit international. C'est un principe ecclésiastique.

M. Jean-Paul Planchou. Cela devrait vous plaire !

M. Alain Peyrefitte. Il a été formulé par saint Thomas d'Aquin pour définir l'organisation de l'Eglise catholique romaine : l'échelon supérieur traite des questions pour lesquelles l'échelon inférieur n'est pas compétent. Mais qui décide en cas de conflit ? C'est l'échelon supérieur !

La subsidiarité est une forme très autoritaire de fédéralisme. On a supprimé, à la demande des Anglais, le mot « fédéral » qui inquiétait certains - dont nous sommes -, mais on dit la même chose, en pire, par ce bizarre néologisme ecclésiastique.

M. Pierre Mazeaud. C'est vrai !

M. Alain Peyrefitte. La subsidiarité n'est que le camouflage d'un fédéralisme aggravé et qui n'ose pas dire son nom.

M. Gilbert Millet. Très juste !

M. Alain Peyrefitte. Les Etats nationaux sont subordonnés au super Etat supranational, Paris est subordonné à Bruxelles. Et comment cela se passe-t-il dans le super Etat bruxellois lui-même ? La Commission, composée de fonctionnaires, devrait être subordonnée au Conseil, composé des chefs d'Etat et de gouvernement. Or, en réalité, c'est l'inverse.

Souvenez-vous de l'affaire De Havilland. La Commission a refusé la reprise De Havilland par l'Aérospatiale et son partenaire italien Alenia sous le prétexte - surprenant - que l'Europe aurait été en position dominante. (*Rires sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) Le Conseil n'a même pas été consulté ! M. Quilès a crié au scandale. M. Rocard a proclamé « Bruxelles a trahi l'Europe ».

M. Pierre Mazeaud. Il a eu raison !

M. Alain Peyrefitte. La Commission a haussé les épaules, a maintenu sa décision et tout le monde s'est couché. M. Quilès a eu de l'avancement. M. Rocard a été remercié. Mais tout le monde a oublié ! (*Applaudissements sur divers bancs des groupes du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mazeaud. Et la Cour de justice !

M. Alain Peyrefitte. La Commission face aux membres du Conseil, c'est comme le tuteur qui assiste des incapables majeurs. Les présidents du Conseil sont « tourments », puis ils repartent chez eux comme les autres membres du Conseil. Tandis que le président et les membres de la Commission demeurent là de longues années et exercent la réalité du pouvoir.

Or les compétences de Bruxelles sont immensément étendues par Maastricht. Elles touchent une vingtaine de matières telles que l'éducation, la formation professionnelle, l'immigration, la santé et l'environnement. La Commission s'arroge le droit de s'occuper de tout, y compris de la profondeur des rainures des pneus ou du niveau acoustique des tondeuses à gazon.

M. Pierre Mazeaud. Et des chasses d'eau !

M. Alain Peyrefitte. Alors que le premier principe du système fédéral en démocratie, c'est de limiter les compétences du fédéral, c'est l'inverse qui se produit d'ores et déjà et qui, bien entendu, va se produire de plus en plus, si l'on n'y prend pas garde.

Maastricht risque de donner naissance à un formidable super Etat centralisateur. Et qui décidera de la répartition des compétences ? La Cour de justice de Luxembourg, qui n'a cessé depuis quinze ans d'empiéter sur les compétences des Etats membres. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*) De plus en plus, le droit communautaire l'emporte sur le droit français.

M. Rocard, le 8 mai 1989, dans une réponse à une question écrite de Xavier Deniau a déclaré que « selon une règle constante, les traités occupent un rang inférieur à la Constitution ». Malheureusement, un an plus tard, M. Arpaillange a démenti devant le Sénat cette réponse, qu'on avait dû oublier de mettre sous ses yeux. Nous voulons plus de clarté.

D'abord, nous subordonnerons notre vote favorable à l'acceptation d'une batterie d'amendements au projet de révision constitutionnelle.

Ensuite, nous demanderons, au cours du débat, des déclarations interprétatives engageant réellement le Gouvernement.

Enfin, nous n'acceptons pas une procédure bâclée par un vote à la sauvette du seul Parlement. De nombreuses voix - et pas seulement au RPR ; c'est le cas par exemple de M. Barre - se sont élevées pour réclamer un référendum.

Si nous adoptons le texte identique des deux Assemblées, un certain nombre de mes amis et moi nous nous proposons d'annoncer simultanément que nous ne le voterons pas au Congrès (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), de manière que ne soit pas atteinte la barre des trois cinquièmes, pour que le Président de la République n'ait pas alors d'autre issue que le recours au référendum.

M. François Hollande. Méfiez-vous, il va le faire !

M. Bernard Bosson. Nous ne demandons que ça !

M. Alain Peyrefitte. Nous le souhaitons vivement. Nous voulons que le peuple soit consulté.

M. Gilbert Millet. Très bien !

Mme Muguette Jacquaint. C'est ce que nous demandons aussi !

M. Alain Peyrefitte. Assez d'équivoque ! Assez de fauxsemblant ! Assez de précipitation ! Le destin de la France ne se joue pas à la roulette. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Hollande. Le parlement n'est pas un casino !

M. Alain Peyrefitte. Nous demandons que des engagements incontestables soient pris devant la représentation nationale et devant le peuple. C'est seulement à cette condition que nous pourrions donner notre accord à ce texte, si important pour l'avenir de nos concitoyens, alors que nous n'avons pas été mandatés par eux à cet effet. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Nous ne voterons Maastricht que si nous avons la certitude que, dans l'Europe de demain, nous resterons pleinement français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Bosson.

M. Bernard Bosson. Monsieur le président, madame, monsieur le ministre, mes chers collègues, le nouveau traité européen représente, ne l'oublions pas, un accord négocié entre douze Etats aux gouvernements de sensibilité politique différentes, et majoritairement de centre-droit quoique de droite, en tout cas, pour dix d'entre eux.

M. Pierre Mazeaud. Et voilà, ça commence !

M. Bernard Bosson. Le groupe de l'Union du centre est favorable aux modifications constitutionnelles proposées, parce qu'il est favorable au contenu du traité de Maastricht et veut que l'on continue à bâtir la Communauté européenne, née, comme M. Peyrefitte nous le rappelait il y a un instant, il y a trente-quatre ans.

Nous approuvons le contenu du traité dans les trois domaines qui supposent une modification de la Constitution.

Nous voulons que la Communauté se dote d'une monnaie unique, puissante et stable. Il ne s'agit nullement d'un abandon ou d'un transfert de souveraineté...

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Très bien !

M. Bernard Bosson. ... mais, dans le cadre d'une souveraineté partagée, d'une véritable reconquête de souveraineté monétaire (« Très bien ! » sur les bancs des groupes de l'Union du centre et socialiste.)

M. Gilbert Millet. Cela, c'est une subtilité juridique !

M. Bernard Bosson. C'est en effet aujourd'hui que nous laissons le dollar ainsi que le yen régner sans partage sur le monde, et le mark régner sur l'Europe et bien au-delà.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Voilà des propos clairs !

M. Bernard Bosson. C'est seulement en créant une monnaie unique européenne que nous mettrons fin à cette situation et que nous pourrions par ailleurs imposer une organisation monétaire tripolaire mondiale.

M. Alain Bonnet. Excellent !

M. Bernard Bosson. De surcroît, nous ne sommes pas de ceux qui mettent l'identité nationale ou le drapeau derrière la monnaie.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Bien sûr !

M. Bernard Bosson. La monnaie n'est qu'un outil au service de l'économie, de nos entreprises, des emplois, au service de tous les Français. Nous voulons que la France se dote du meilleur outil possible.

Dans le cadre de la communauté de destin que nous avons décidé de créer à douze, et qui va progressivement effacer ses frontières internes, il est indispensable que l'on renforce les frontières extérieures par rapport au reste du monde.

M. Pierre Mazeaud. Schengen !

M. Bernard Bosson. Les visas constituent le meilleur instrument pour contrôler l'immigration. Il faut donc une politique communautaire des visas efficace dans le sens des accords de Schengen.

M. Pierre Mazeaud. Ah !

M. Bernard Bosson. Enfin, au moment où le traité de Maastricht représente pour l'essentiel la création d'une monnaie unique, il est important, monsieur Mazeaud, que soit soulignée notre volonté de ne pas construire seulement l'Europe de l'économie et de l'argent. Nos douze gouvernements ont eu raison de vouloir, derrière les symboles que représentent le drapeau, l'hymne et le passeport européens, concrétiser l'appartenance de tous les Européens à une même communauté de destin. Après trente-quatre années de vie commune, il était temps.

Parmi d'autres mesures concrétisant cette appartenance à l'union, la reconnaissance d'une citoyenneté européenne va, pour les élections au Parlement européen et les élections dans les conseils municipaux, et elles seules, à accorder le droit de vote et l'éligibilité aux Européens des Douze et, eux seuls, dans des conditions très strictes.

Nous y sommes favorables sur le fond, mais approuvons les conditions contraignantes prévues ainsi que la volonté de voir prise en compte la spécificité française en précisant que les citoyens communautaires ne pourront pas devenir maires, maires-adjoints ou membres du collège électoral sénatorial.

M. Alain Bonnet. C'est dans le texte !

M. Bernard Bosson. Je voudrais souligner, monsieur le garde des sceaux, que le fait de créer ainsi un statut intermédiaire entre celui de citoyen national et celui d'étranger pur et simple en faveur des citoyens de la Communauté européenne en formation interdit évidemment demain d'étendre le droit de vote et l'éligibilité aux autres étrangers.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Cela paraît évident !

M. Arnaud Lopercq. Ce n'est pas le souhait de Mitterrand !

M. Pierre Mazeaud. Vous verrez, avec l'extension !

M. Bernard Bosson. Au-delà, c'est l'ensemble du traité que nous voulons pouvoir approuver. Celui-ci prévoit un renforcement des politiques communautaires dans le domaine de l'environnement ; personne ne peut en discuter le bien-fondé.

Il réaffirme la dimension sociale de la Communauté. C'est une nécessité ; car nous devons rappeler concrètement, comme l'a fait Alain Peyrefitte à cette tribune, que la Communauté européenne n'a pas pour but d'être uniquement un grand marché. La Communauté est en effet sociale par définition. (*Rires sur les bancs du groupe communiste.*)

Elle a permis à tous nos Etats de bénéficier d'une dynamique extraordinaire. Toute l'Europe de l'Est n'a qu'un but : rejoindre la Communauté européenne.

M. Alain Bonnet. Exact !

M. Adrien Zeller. Il n'y a que le parti communiste qui l'ignore !

M. Bernard Bosson. Il y a cependant dans ce domaine deux erreurs à ne pas commettre. Or le Gouvernement me semble y tomber souvent.

D'abord, il ne faudrait pas que les Etats riches du Nord cherchent à imposer brutalement leurs acquis sociaux aux Etats moins riches du Sud. Sinon, sous couvert de social, on préparerait l'écrasement de ces derniers alors que notre devoir est de les aider à se hisser à notre niveau de vie et d'exigence sociale.

M. Pierre Mazeaud. On sent la restriction ! Merci, monsieur Bosson !

M. Bernard Bosson. Nous ne devons pas non plus oublier, et de ce point de vue les discours gouvernementaux nous inquiètent, que le social, par exemple le choix entre salaire direct et couverture sociale dans un pays, doit demeurer de sa souveraineté exclusive...

M. Pierre Mazeaud. Bien sûr !

M. Bernard Bosson. ... que cela fait partie de son identité nationale et que jamais ces questions ne doivent être tranchées par Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française, et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. Robert Galley. Il a compris !

M. Jean-Claude Lefort. Mais cela ne figure pas dans le traité !

M. Bernard Bosson. Le traité de Maastricht nous engage aussi dans une coopération inter-étatique en matière de diplomatie et de défense ; c'est une absolue nécessité.

En matière de défense, la guerre du Golfe a été un terrible révélateur. Si la France avait été seule à considérer qu'il fallait agir contre l'Irak, malgré la qualité de nos militaires, nous n'aurions pas été en mesure de le faire.

M. René Carpentier. Qu'est-ce que nous sommes allés faire là-bas ?

M. Bernard Bosson. Et je dis avec tristesse que nous n'avons été dans le Golfe, il faut bien le reconnaître, que l'appoint de l'armée américaine. Nous avons une autre ambition pour la France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union du centre.*)

M. Jean-Pierre Chevènement. Délirant !

M. René Carpentier. Bosson, la voix de l'Amérique !

M. Bernard Bosson. Nous ne pouvons concrétiser cette ambition qu'en nous dotant, sur le plan européen, d'une industrie d'armement commune, d'un système d'information commun, nos états-majors s'habituant à travailler ensemble, non pas par des gadgets de fusion militaire, mais en préparant des plans d'intervention, nos armées demeurant nationales et les décisions d'intervention à deux, quatre, six, voire à douze Etats étant évidemment prises nationalement.

M. Gilbert Millet. Ce sont des interventions de l'Europe tous azimuts que vous préparez !

Mme Lucretie Jacquaint. C'est un va-t-en-guerre !

M. Bernard Bosson. Une telle approche nous permettrait parallèlement de constituer progressivement le pilier européen de l'Alliance atlantique, seule possibilité pour que l'Europe soit demain le partenaire égal des Etats-Unis et jamais son vassal.

M. René Carpentier. On le rappellera !

M. Bernard Bosson. Et, sur le plan diplomatique, le drame yougoslave nous éclaire totalement. Il a démontré qu'il n'était pas pensable que les Douze aient des politiques différentes, voire opposées, en Europe centrale ou orientale.

M. Pierre Mazeaud. Qu'ont fait les Allemands avec la Croatie ?

M. Bernard Bosson. Il ne serait pas admissible que nos contradictions puissent attiser les haines et les résurgences nationalistes dans l'autre moitié de notre unique Europe. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Claude Lefort. C'est votre discours qui distille la haine !

M. Bernard Bosson. Si nous laissons se reconstituer des alliances inter-étatiques à travers notre continent, nous montrerions vraiment notre incapacité à tirer les leçons de l'histoire et préparerions les pires lendemains.

Oui, nous sommes favorables à l'ensemble du contenu du traité de Maastricht. Si nous avons des critiques à faire, et nous le dirons au moment de la ratification...

M. Jean-Louis Debré. Il sera trop tard !

M. Bernard Bosson. ... ce n'est pas par rapport au contenu, mais par rapport à ses absences, à ses manques.

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères. Tout à fait !

M. Jean-Claude Lefort. Vous en voulez plus !

M. Bernard Bosson. Ce traité aurait dû aller beaucoup plus loin en matière de politique étrangère et de défense. Il aurait dû, surtout, rendre les institutions moins technocratiques et plus démocratiques...

M. Pierre Mazeaud. Eh oui !

M. Bernard Bosson. ... et les prévoir suffisamment solides pour qu'elles puissent demain faire face aux inéluctables élargissements.

M. Jean-Louis Debré. Donc, c'est un mauvais traité !

M. Bernard Bosson. Enfin, nous avons une raison de plus, fondamentale, d'être favorables au traité de Maastricht et aux réformes constitutionnelles qu'il suppose. C'est notre attachement, de cœur et de raison, à la poursuite de la construction de la Communauté européenne. Je voudrais rappeler ici qu'il n'est pas question de construire un super-Etat, de copier les Etats-Unis d'Amérique.

Permettez-moi de citer Robert Schuman, qui affirmait dès l'origine : « Il ne s'agit pas de fusionner les Etats, de créer un super Etat. La loi démocratique de la majorité, librement acceptée, dans des conditions et des modalités préalablement fixées, limitées aux problèmes essentiels de l'intérêt commun, sera en définitive moins humiliante à subir que les décisions imposées par le plus fort. Nous ne sommes pas, nous ne serons jamais des négateurs de la patrie, oublieux des devoirs que nous avons envers elle. »

C'est cette communauté-là que nous voulons. Elle consiste à servir les identités nationales, les patriotismes, tout en interdisant que nous retombions dans le nationalisme, ses haines et ses destructions.

M. Jean-Claude Lefort. Vous le provoquez !

M. Bernard Bosson. Il ne s'agit pas d'abandonner des « souverainetés », mais de cogérer des compétences dans des domaines limités où nous avons déjà perdu, nationalement, les « souverainetés véritables » pour ne garder que des « souverainetés d'apparence ».

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis. Excellent !

M. Pascal Clément. Cela n'a aucun sens !

M. Pierre Mazeaud. Il ne s'agit pas de « des » souverainetés, mais de « la » souveraineté !

M. Alain Bonnet. Jamais content, Mazeaud !

M. Bernard Bosson. Il n'existe pas d'autre voie pour la France. Cela est si vrai aujourd'hui, et Pierre Mazeaud en est l'illustration, qu'il n'y a plus d'anti-européens, il n'y a que des anti-communautaires. Mais qui peut croire un instant à l'Europe des Etats ?

M. Bernard Bosson. Aux niveaux intercommunal, national ou international, tout a démontré qu'une simple construction interétatique serait sans existence réelle.

L'Europe des Etats, c'est au mieux la Société des nations, une ONU locale, impuissante, l'histoire nous l'enseigne, sauf quand un Etat est tellement plus fort que les autres qu'il impose son leadership, comme les Etats-Unis le font aujourd'hui sur l'ONU.

M. Gilbert Millet. C'est ce qui se passera à nouveau !

M. Bernard Bosson. Une telle Europe n'existera jamais ou bien elle sera, de fait, allemande.

M. Pierre Mazeaud. A l'ONU, il y a le droit de veto !

M. Bernard Bosson. Ce n'est pas cette Europe que nous voulons.

M. Gilbert Millet. Mais c'est ce qui va se passer !

M. Bernard Bosson. C'est parce que nous avons confiance en la France, en la force de notre identité nationale...

Mme Muguette Jacquaint. On va la casser !

M. Bernard Bosson. ... que nous avons une très grande ambition pour notre pays, que nous ne voulons pas de l'impuissance à laquelle nous conduirait soit l'isolement soit une simple organisation interétatique, que nous sommes pour la philosophie de la Communauté européenne qui, avec ses institutions et ses règles de majorité, permet de construire une Europe véritable sans défaire nos nations.

C'est dans cette perspective, et pour permettre la ratification du traité, que nous nous apprêtons à voter les modifications constitutionnelles qui nous sont proposées. Mais, monsieur le garde des sceaux, nous vous demandons de nous apporter la preuve que le Gouvernement, au-delà de ses discours, entend bien servir l'Europe et non pas s'en servir. Pour cela, nous vous demandons une réponse sur les engagements gouvernementaux que nous réclamons et une acceptation des amendements déposés en commun par les trois groupes de l'opposition. (Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre et Union pour la démocratie française, ainsi que sur quelques bancs du groupe socialiste.)

M. Pierre Mazeaud. Sinon ?

M. Alain Griotteray. Sinon, rien !

M. le président. La parole est à M. Gilbert Millet.

M. Gilbert Millet. Monsieur le président, monsieur le garde des sceaux, mes chers collègues, nous voilà devant un projet dont les enjeux sont particulièrement redoutables tant à l'égard de la souveraineté nationale que de ses retombées pour les Françaises et les Français.

La souveraineté nationale est en effet bradée dans une sorte de Munich supranational au profit de structures européennes fondées de pouvoirs des grands intérêts financiers et industriels qui dominent l'Europe.

La souveraineté nationale est bradée alors qu'elle est inaliénable, qu'elle appartient au peuple, auquel on refuse de donner son avis, qu'elle est forgée par toute notre histoire, qu'elle constitue l'identité de la nation. (Bruits.)

M. le président. S'il vous plaît, monsieur Millet.

Une certaine dissipation, pour ne pas dire une dissipation certaine, gagne l'hémicycle. Je serais reconnaissant aux députés qui désirent avoir des conversations particulières prolongées de bien vouloir les tenir dans les couloirs, par respect pour l'orateur et pour l'importance du débat.

Veuillez poursuivre, monsieur Millet.

M. Gilbert Millet. Naturellement, mettre en cause la souveraineté nationale fait mauvais effet, car l'idée de nation et de sa souveraineté a une grande résonance chez nous, et les idées généreuses de solidarité et de coopération sont vécues par le plus grand nombre non en opposition avec l'identité nationale mais, au contraire, comme en faisant partie intégrante.

Alors, il vous fallait masquer les choses.

Ainsi, le garde des sceaux a fait devant la commission des lois des déclarations enflammées sur le caractère inaliénable de la souveraineté nationale, parlant seulement de transferts de compétences, quitte à avouer *in fine* que c'est l'exercice de la souveraineté qui est singulièrement limité.

Quant au rapporteur de la commission des lois, M. Gouzes, il n'entre pas dans ces subtilités mais nous appelle à ne pas nous laisser enfermer dans une conception « théorique » de la souveraineté nationale et à nous rallier à une conception nouvelle de cette même souveraineté.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Celle du Conseil constitutionnel !

M. Gilbert Millet. Bref, que d'efforts pour masquer que, dans des domaines aussi vitaux que ceux de la monnaie, de l'économie, du social, de la défense, des affaires étrangères, les décisions ne seront plus prises, pour une part prépondérante, à Paris mais, sur proposition d'une commission de hauts technocrates européens, par un conseil représentant les douze pays et, de façon de plus en plus généralisée, à la majorité qualifiée, c'est-à-dire, éventuellement, contre l'intérêt et la volonté de notre peuple et de ses représentants.

Le Parlement français, au rôle déjà tellement limité par notre constitution monarchique et la tutelle d'organismes non élus comme le Conseil constitutionnel, dont la jurisprudence est à juste titre largement évoquée par M. Gouzes pour justifier l'indéfendable, se verrait cantonner au rôle de traducteur de textes de loi écrits par d'autres.

Il est vrai que, pour faire bonne figure sur ce texte, dont elle partage entièrement la finalité, une grande partie de la droite réclame haut et fort le droit du Parlement d'être informé et de donner son avis, et sans doute l'écouteriez-vous. Que diantre, cela n'engage à rien ! Belle démocratie qui transforme le Parlement élu par le peuple en un organisme consultatif en sachant par définition qu'il n'y pourra rien changer ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

Voilà donc une bien mauvaise entreprise, et pour quoi faire ? Pour l'accélération d'une bien mauvaise politique dont les effets se font déjà cruellement sentir sur le plus grand nombre. Le résultat des dernières élections, qui a vu le désaveu du parti socialiste sans que la droite puisse en tirer quelque crédit, devrait pourtant vous faire réfléchir, les uns et les autres.

Pour la politique européenne, on a déjà donné : c'est en son nom que l'on porte atteinte aux acquis sociaux de notre peuple, qu'il s'agisse du droit du travail ou de la santé ; c'est en son nom que l'on instaure la déréglementation du service public, que l'on porte atteinte à l'autonomie communale en supprimant nombre de ces lieux de démocratie qui s'appellent les communes ; c'est en son nom que l'on désertifie les campagnes, que l'on subventionne la pratique des jachères et l'arrachage des vignes, que l'on aménage le territoire en cassant le tissu industriel. Bref, ces fruits ont déjà pour noms chômage, pauvreté, précarité, bas salaires, dégradation des conditions de vie et d'environnement, insécurité.

C'est en son nom aussi que l'on veut faire disparaître des acquis tout aussi importants, qui donnent à notre pays un rôle exemplaire sur le plan de la morale et de l'éthique, par une directive récente. Le corps humain est inaliénable, affirmons-nous ; il ne peut faire l'objet de commerce, ni lui ni ses dérivés ; le don du sang et le don d'organes ne peuvent par conséquent relever que du bénévolat et ne peuvent donner lieu à des produits marchands créateurs de profits. L'Europe des marchands ne peut supporter cela et une directive nous ordonne d'y mettre fin, ce qui explique d'ailleurs la campagne menée aujourd'hui contre notre système de transfusion sanguine.

Oui, on a déjà donné, et deux dates symboliques en témoignent. En 1951 a été créée la Communauté européenne du charbon et de l'acier, la CECA. Où en sont aujourd'hui nos aciéries et nos dernières mines, promises à disparaître dans la décennie qui vient ?

M. René Carpentier. Très bien !

M. Gilbert Millet. En 1957, ce fut le traité de Rome. Il y avait alors 300 000 chômeurs ; il y en a plus de trois millions aujourd'hui. Oui, la logique de la politique européenne a fait déjà ses ravages. Et Maastricht représente un espace nouveau pour aller plus vite, plus loin, en faisant sauter des pans entiers de souveraineté nationale qui constituaient autant d'obstacles à ces orientations.

La règle de Maastricht, c'est la liberté totale des mouvements de capitaux et le respect des principes d'une économie de marché où la concurrence est libre.

A partir de là, les normes de fonctionnement de l'économie concernant l'inflation, le déficit budgétaire, la dette, la politique financière de chaque pays ne sont plus soumises au contrôle démocratique de chaque Etat mais soumises d'abord à la tutelle de l'Union économique européenne, avec toute une série de mesures d'encadrement et de sanctions pour les plus récalcitrants, ainsi que, dans la plupart des cas, l'application de la règle de la majorité qualifiée. Mais que signifient aujourd'hui concrètement pour notre pays et pour les Français de telles orientations ?

C'est au nom de la libre concurrence que la Communauté s'en prend aux services publics et aux entreprises publiques françaises, comme en témoignent les grands dangers pesant sur EDF-GDF, qui représentent grâce à leur statut une réussite technique et un atout économique primordial.

C'est au nom de la compétitivité et des normes de rentabilité de ce marché financier et industriel qu'on licencie aujourd'hui dans les groupes nationalisés, qu'on légitime la désertification des sites industriels opérée par ces mêmes groupes, que l'on organise plan social sur plan social pour mieux asseoir cette compétitivité. Dans ma région et mon département, tout cela est particulièrement concret et touche, par exemple, Rhône-Poulenc et Pechiney sur le site de Salindres, Usinor à L'Ardoise, dans la vallée du Rhône, l'avenir des dernières mines à découvrir dans la région cévenole. Et qui décidera de la politique énergétique en général et du nucléaire en particulier ? Je pense au site de Marcoule, sur le Rhône, où l'on parle de 1 000 emplois menacés à court terme, tandis que son avenir à terme est lui-même en pointillé.

Mais, mes cher collègues, chacun d'entre vous peut, à condition qu'il le veuille, relier déjà la situation de l'emploi dans sa région à cette logique de rentabilité financière qui ne vise qu'à la réalisation du profit le plus élevé.

Lorsqu'on ferme et qu'on fermera des sites, lorsqu'on licencie et qu'on licenciera, c'est au nom de ces principes qu'on le fait et qu'on le fera, et, après Maastricht, ce sera, sous couvert de supranationalité, au nom de l'Union économique communautaire.

Le traité prévoit d'ailleurs que celle-ci organisera la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs résultant des mutations industrielles et des reconversions.

Ces notions, déjà mises en œuvre dans les bassins d'Als et ailleurs, signifient chômage, précarité et flexibilité accrues.

Ainsi, chaque gouvernement évoquera plus encore que maintenant la compétitivité de l'autre pour soumettre les salariés aux exigences systématiques de la machine économique. Et la dévalorisation du travail avec les bas salaires, déjà en place chez nous et particulièrement néfaste à l'économie et à la croissance, trouvera sa justification dans les règles européennes de la libre concurrence.

J'ai évoqué particulièrement les salariés de l'industrie. Mais je pourrais en faire autant de la paysannerie et parler des conséquences déjà visibles sur l'espace rural.

Ces critères de rentabilité « européenne » s'appliqueront aussi au fonctionnement des collectivités publiques. Les régions, terrain privilégié de la mise en œuvre de la politique communautaire, fonctionneront sur cette logique au détriment d'un développement équilibré reposant sur leurs atouts industriels et ruraux, comme au détriment des besoins des gens. Il en sera de même des communes, qui verront leurs libertés de fonctionnement et d'investissement strictement encadrées par des règles du jeu qui limiteront davantage encore leur autonomie et les moyens de répondre aux exigences de notre temps de leurs habitants. Il est vrai qu'à cet égard la constitution de « super-communes » offrira un cadre plus malléable à ces objectifs.

C'est dans ce contexte aussi qu'il convient d'appréhender l'Europe sociale. S'agit-il d'aligner les droits des travailleurs sur les acquis sociaux les plus avancés ou bien, au-delà de la démagogie qui se déverse à flots ces jours-ci pour mieux faire passer le reste, de plier les droits sociaux aux critères de rentabilité qui constituent les fondements de Maastricht ?

Le ton est déjà donné : le travail de nuit pour les femmes, le travail dominical, le raccourcissement des congés maternité et, plus généralement, les orientations correspondant aux soucis communs des patrons et des groupes européens, telles que celles qui concernent le rationnement de la santé pour le plus grand nombre, ou le recul de l'âge de la retraite par l'augmentation des trimestres exigés, bref l'harmonisation d'une régression sociale organisée.

La clef de voûte du dispositif sera constituée par la Banque communautaire européenne, pièce maîtresse de la politique financière fondée sur l'institution d'une monnaie unique qui permettrait, selon vous, de conjurer la toute-puissance du mark, ainsi que l'on vient encore de l'entendre affirmer, et cela alors même que l'institution d'une monnaie unique figera les déséquilibres d'aujourd'hui sauf, au nom d'un franc que l'on voudrait rendre aussi attractif que le mark, à amplifier encore d'ici là la compression des dépenses publiques et sociales au détriment de la croissance et de l'emploi.

Au reste, dans une telle Europe, assise sur de tels objectifs de rentabilisation, le poids du plus fort se fera bien entendu sentir lourdement sur les plus faibles et les déséquilibres ne pourront que s'aggraver. Telle est la logique de la libre concurrence.

Scénario catastrophe, diront certains ? Allons donc ! Vous connaissez mieux que personne cette logique et ses méfaits et c'est délibérément que vous vous engagez sur cette voie, dans la précipitation des mauvais coups.

Mais les abandons de la souveraineté nationale touchent dans ce traité d'autres domaines qui sont également des piliers majeurs de cette souveraineté : je veux parler des affaires étrangères et de la défense, qui deviendront communes dans la supranationalité.

La paix et l'amitié entre les peuples n'y gagneront rien, sinon l'enchaînement de la politique de la France à des orientations où le plus fort dominera. Bien des exemples récents illustrent la nécessité d'une politique indépendante au service de la paix, dans le respect des autres nations.

Les dramatiques événements de Yougoslavie, monsieur Bosson, et d'autres conflits qui peuvent s'annoncer exigent autre chose que le bruit des armes : il faut emprunter la voie difficile de la prise en compte des peuples et du règlement pacifique des contradictions qui peuvent surgir.

Une politique européenne arrimée aveuglément au char américain - vous savez bien que c'est de cela qu'il s'agit - peut tout laisser craindre avec le rôle que les Etats-Unis s'assignent comme gendarmes du monde. La guerre du Golfe, les menaces sur la Libye, la pratique des interventions tous azimuts sont contraires à la mission et aux traditions humanistes de la France.

Quant à la défense commune, devra-t-elle déboucher sur l'accès au bouton nucléaire donné à l'Allemagne ? Certains propos présidentiels pourraient le donner à penser. Non, en vérité, la France doit rester maîtresse de sa politique. Si elle avait, du temps du général de Gaulle, appliqué pareil traité, souligne fort justement Paul-Marie de La Gorce, « la France n'aurait pas pu établir de relations avec la Chine populaire. Elle n'aurait pas pu, comme elle l'a fait, condamner le déclenchement de la guerre des Six-Jours... Elle n'aurait pas pu rompre avec l'organisation militaire atlantique et mettre en œuvre une stratégie foncièrement différente de celle que cette organisation avait adoptée ».

Mais alors, choisirions-nous dans nos propos le « nationalisme frileux » - pauvres mânes du général de Gaulle ! - en réaction contre le « patriotisme audacieux », suivant le mot du Premier ministre, ou bien serions-nous du côté des « tribus » contre l'Europe ?

Le débat sur l'Europe est donc trop important pour l'escamoter, pour le réduire à des formules ou à des incantations sectaires. Il ne suffit pas d'affirmer que « la France est notre patrie, l'Europe notre avenir », de prédire une Europe de 350 millions d'habitants, une Europe réunissant des pays parmi les plus riches de la planète, pour dissiper les doutes qu'elle fait naître à juste titre dans la population.

Oui, nous sommes, sans nous enfermer dans le carcan des Douze, pour des relations qui répondent aux aspirations des peuples, à une Europe solidaire, une Europe qui s'attacherait à éliminer le chômage, la pauvreté, l'oppression, l'injustice. Oui, nous sommes pour des coopérations reposant sur l'égalité des peuples et des nations dans le respect de la souveraineté de chacun.

A la libre concurrence qui nivelle les peuples et leurs atouts selon la seule logique financière, contre leurs racines, leur identité et leur droit à décider de leur destin, nous opposons une autre conception des relations internationales fondées sur l'identité et les spécificités de chacun : une conception moderne et ouverte porteuse d'efficacité et de richesse par le mariage des différences.

Mais, pour coopérer il faut exister et, pour exister, il faut être souverain !

A ce point de mon propos, et pour terminer, je formulerai deux idées.

Tout d'abord, Maastricht est contraire à tout cela. Il n'est que de déchirer l'enveloppe des mots pour y voir l'étendue de la capitulation de notre pays aux règles de l'argent - du « capital », comme nous disons - avec les conséquences déjà trop concrètes de sa domination sur la vie de notre population.

C'est dire notre opposition sans faiblesse à ce dangereux traité et notre résolution à tout faire pour en faire connaître le contenu et, afin d'y faire obstacle, rassembler dans leurs différences tous ceux qui croient dans notre pays et à sa souveraineté nécessaire.

Ma seconde idée est la suivante : c'est justement parce que cette souveraineté est inaliénable, c'est parce qu'elle appartient au peuple que c'est à lui d'en décider. C'est la raison de cette pétition pour un référendum que nous avons lancée et qui concerne tous ceux qui ne partagent pas notre opinion sur Maastricht, mais qui ont la démocratie comme préoccupation majeure et qui veulent ainsi donner la parole aux gens eux-mêmes.

Oui, la démocratie comme préoccupation majeure ! Cela ne concerne donc ni de près, ni de loin, le Front national, qui se nourrit de démagogie, mais qui a laissé passer l'Acte unique, ce qui montre bien sa duplicité d'aujourd'hui.

Cette pétition se couvre aujourd'hui de signatures venues d'horizons les plus divers. Personne, pas plus nous-mêmes que quiconque, n'en a la propriété ou l'exclusive : elle appartient à notre peuple dans sa diversité. Devant cette exigence de liberté et de droit, il faudra bien recourir au référendum. Les enjeux sont trop importants et vitaux pour la nation.

J'en arrive à ma conclusion.

Au lendemain des dernières élections, vous voulez franchir une étape supplémentaire en vous livrant à une sorte de course de vitesse. Vous avez d'ailleurs trouvé des alliés dans une partie de la droite qui s'estime copropriétaire de ces orientations. Cette étape, vous la voulez irréversible. Mais, voyez-vous, rien n'est irréversible, et surtout pas l'idée nationale, comme le montre l'histoire contemporaine !

M. René Carpentier. Très juste !

M. Gilbert Millet. Ce sont les peuples qui, finalement, écrivent l'histoire.

Le rassemblement de notre peuple dans notre pays pour d'autres choix a commencé à prendre une crédibilité nouvelle. Cela explique peut-être votre hâte, mais cela est en même temps un encouragement à tous ceux qui veulent s'opposer à votre politique. (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, monsieur le garde des sceaux, madame le ministre, mes chers collègues, dans le panorama contrasté du monde tel qu'il est, avec ses conflits, ses cruautés, ses injustices, son instabilité, où donc existe-t-il un nouvel ordre international ? Nulle part ailleurs qu'en Europe de l'Ouest !

Où et quand a-t-il pris naissance ? A Paris, le 9 mai 1950.

Quels en furent les auteurs ? Deux patriotes français incontestables : l'un, le Charentais, l'inspirateur, repose au Panthéon parmi les grands hommes ayant mérité la reconnaissance de la patrie ; l'autre, le Lorrain, le réalisateur, a voulu rester à jamais dans son village, où sa maison et son tombeau attirent des jeunes de toute l'Europe, à l'écoute d'un certain message bien français, bien lorrain, bien européen.

Et comment s'appelle le nouvel ordre international né en France de parents français il y a quarante-deux ans, à quelques jours près ? Il s'appelle la « Communauté européenne » et non plus, notons-le bien, la « Communauté économique européenne ».

En effet, le traité sur l'Union européenne, qui nous conduit aujourd'hui à modifier la Constitution de la V^e République, dispose expressément que les termes « Communauté économique européenne » sont désormais remplacés dans les traités qui instituèrent en 1951 la CEEA, la Communauté européenne du charbon et de l'acier - le traité de Paris - puis la

Communauté économique européenne et l'Euratom en 1957 - les traités de Rome - par les termes « Communauté européenne ».

Il y a là bien plus qu'une observation sémantique. A-t-on assez reproché à ce que d'aucuns appellent encore la petite Europe - 350 millions d'Européens - de n'être que l'Europe des marchands, comme s'il était déshonorant de faire du commerce ? S'il ne s'était agi en 1950 que d'« échanges économiques », des accords commerciaux eussent suffi.

Mais toute la différence est d'emblée apparue, dès le préambule du premier traité, le traité de Paris instituant la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé le 18 avril 1951, soit moins de six ans après la fin du plus sanglant des conflits mondiaux. Il s'agissait bien d'un traité politique et non pas d'un accord de commerce ou d'un simple traité de coopération économique. La preuve en est que les chefs des six premiers Etats signataires avaient commencé par indiquer on ne peut plus clairement que leur préoccupation première était la « paix mondiale ».

Je rappellerai, si vous le permettez, quelques lignes de ce préambule car elles gardent toujours leur valeur - plus que jamais, dirai-je même :

« Considérant que la paix mondiale ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent ;

« Convaincus que la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques ;

« Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de développement économique ;

« Soucieux de concourir par l'expansion de leurs productions fondamentales au relèvement du niveau de vie et au progrès des œuvres de paix ;

« Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion » - je souligne à dessein ce mot - « de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé... »

A tous les paragraphes, le souci premier de la paix est présent. Dès hier soir, plusieurs orateurs ont rappelé, M. Méhaignerie notamment, que c'était bien cela qu'il s'agissait d'abord de vaincre une fois pour toutes, irréversiblement, ces conflits entre les nations qui ont ensanglanté, non seulement l'Europe, mais la terre entière, à la fin de ce siècle terrible où deux guerres mondiales, le goulag, l'holocauste et, aujourd'hui encore, tant d'abominations, ont prouvé la faillite du nationalisme.

Heureusement qu'il y a quarante-deux ans - et non pas trente-quatre, monsieur Bosson - la France a pris l'initiative !

Je voudrais, évoquant le très beau mais très funèbre discours de notre estimé collègue Philippe Séguin, m'étonner que les quatorze ans qu'il a passés au Parlement ne lui aient pas donné l'occasion de dire quoi que ce fût de ce qu'il nous a dit hier soir. Comment, ayant passé quatorze ans au Parlement a-t-il pu prendre deux heures et demie d'horloge pour exposer tout ce que, même lorsqu'il faisait partie du Gouvernement de Jacques Chirac, il n'a pas nié, refusé, critiqué. Il y avait, me semblait-il, dans son attitude d'hier soir une contradiction majeure.

M. Jean-Claude Lefort. Et c'est vous, le champion du retournement de veste, qui dites cela ! Balayez donc devant votre porte !

M. Jean-Marie Daillet. Je déplore quant à moi cette sorte d'oraison funèbre, cette pavane pour une France défunte, à laquelle il a soumis nos oreilles consternées.

M. Emile Raoult. Vous avez mal entendu !

M. Jean-Marie Daillet. Car enfin, il a disposé de plusieurs législatures, occupé des responsabilités au Gouvernement, notamment lors de la ratification de l'Acte unique, dont M. Peyrefitte a rappelé très justement qu'elle avait eu lieu sous le Gouvernement de M. Jacques Chirac.

En réalité, tout le monde sait bien que cette démarche européenne de paix, qui, je le répète, est fondamentalement hantée par le spectre de la guerre européenne, a été et reste

populaire. Toutes les consultations l'ont montré, les Français sont favorables à cette démarche-là car ils y voient le noyau dur de leur sécurité.

M. Eric Raoult. Alors, que l'on recoure au référendum !

M. Jean-Marie Daillet. Je suis, d'autre part, assez étonné par la critique un peu sommaire que notre excellent collègue Séguin a faite hier du fédéralisme. Lui qui se dit jacobin - ce n'est certes pas une injure - ne se souvient-il pas que l'esprit de 1789 et de 1790, en particulier, portait trace de la fédération ? La fédération faisait partie, à l'époque, du paysage révolutionnaire. Les vrais fédérations, celles de pays démocratiques, sont protectrices de ces droits de l'homme qu'à juste titre il mettait hier en exergue à son discours.

M. Jean Tardito. Vous ne voulez pas de référendum !

M. Jean-Marie Daillet. Je voudrais surtout que l'Europe fût une entité qui compte dans le débat international, d'une part pour assurer sa sécurité et, d'autre part, pour instaurer un nouvel ordre diplomatique, politique, mais aussi économique et monétaire.

M. Jean Tardito. Et éventuellement social !

M. Jean-Marie Daillet. Nous voudrions bien, l'allusion aux affaires sociales ayant été faite amplement par M. le Premier ministre, M. le ministre d'Etat et M. le garde des sceaux, que cette Europe ne fût justement ni celle de Metternich, ni celle de George Bush.

Quand M. George Bush parle du nouvel ordre international, nous le prenons en défaut de ne s'en tenir qu'à des paroles verbales. Où fut donc le nouvel ordre international proclamé à grands renforts de publicité au moment de la guerre du Golfe, ce conflit inachevé qui n'a réglé aucun des problèmes de la région, sauf celui de l'indépendance du Koweït ?

M. Gilbert Millet. C'est une Europe américaine, vous le savez.

M. Jean-Marie Daillet. Ni Metternich, ni Bush, monsieur Millet, mais une Europe digne, indépendante, s'exprimant dans le concert international et qui soit le prototype de nouvelles relations internationales. C'est cela, précisément, le message d'il y a quarante-deux ans. Depuis le début de ce siècle, aucune innovation politique n'a été plus importante que cette notion de communauté de nations. Qui a jamais dit que l'Europe voudrait les faire disparaître ? Jamais cela n'a été affirmé ni, par voie de conséquence, traduit dans un texte. Jamais, évidemment, cela n'aurait été approuvé par aucun des peuples qui composent notre Europe.

Enfin, cette Europe, même si nous la trouvons encore tout à fait insuffisante, même si nous pensons que le traité de Maastricht n'est qu'une étape, nous voyons bien d'ores et déjà son influence. Il n'est pas contestable que l'exemple de cette aire de prospérité et de liberté a influé sur le comportement des Européens de l'Est et de l'Ouest, et il n'est pas jusqu'à l'Amérique latine qui ne tire exemple de l'expérience communautaire.

Il y a quelques jours, nous recevions un ministre d'Amérique centrale ; notre démarche de paix, nous disait-il, pour régler les problèmes de la région s'inspirent largement, et même directement, de l'exemple des Européens. Alors, moi, je suis fier d'un pays qui a apporté au monde l'innovation fondamentale de ce siècle pour ce qui concerne un nouvel ordre international.

Quant au déficit démocratique, faisons en sorte que le Parlement européen et les parlements nationaux se préoccupent davantage du bien commun. Et que l'on ne vienne pas déplore que nous renforçons notre pouvoir en matière monétaire ! Est-ce que, par hasard, on regretterait la livre tournois et le franc parisis ? Je ne regretterai ni la lire de Rome, ni la livre d'Angleterre, ni le Mark allemand. Je souhaite, quant à moi, que l'Europe politique, économique et sociale, l'Europe soucieuse de l'équilibre du monde puisse déployer désormais sa vocation inspirée par la France. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union du centre et du groupe socialiste. - M. Jacques Blanc applaudit également.)

M. le président. La parole est à M. Jacques Blanc.

M. Jacques Blanc. Monsieur le président, mes chers collègues, il est des fêtes qui se transforment en drames. Cela, nous l'avons tous vécu hier, et je voudrais ici exprimer toute notre sympathie et notre solidarité à nos amis corses.

Mais il est aussi des moments de la vie politique qui ne sauraient être pollués par des arrière-pensées.

Il est des moments où lorsque, dans le cadre de nos institutions, de notre Constitution, nous discutons, nous, élus du peuple, de l'organisation de la vie de ceux qui, parce qu'ils ont une origine commune sur un territoire, une volonté, une unité, une histoire, parce qu'ils ont décidé d'avoir une souveraineté, constituent une nation, il est des moments, dis-je, où, lorsque nous discutons de l'organisation de la vie de ces hommes au sein de notre nation, notamment de la détermination des compétences que, librement et souverainement, nous entendons déléguer, nous devons garder à la fois lucidité et ambition. Et vous me permettrez d'ajouter : pourquoi ne pas saisir ces moments privilégiés pour susciter aussi un peu plus d'enthousiasme auprès de notre jeunesse ?

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jacques Blanc. Certes, aujourd'hui, la situation n'est pas facile ; certes, notre pays, avec un gouvernement sans majorité, qui représente 18 p. 100 des voix, sent bien qu'il a besoin d'un nouveau souffle et d'un nouvel élan. Pour autant, nous, membres responsables d'une opposition qui entend n'avoir aucune faiblesse et qui est déterminée à dénoncer toutes les fautes et les errements du gouvernement socialiste, nous ne choisissons pas la politique de la terre brûlée, mais une discussion saine sur ce que notre pays a négocié avec d'autres - car, ne l'oublions pas, nous sommes dans une Communauté, ce qui nous oblige à regarder aussi ce qui se passe dans les autres pays d'Europe.

Dans ces conditions, nous avons décidé de participer pleinement au débat et, pour ce qui me concerne, j'ai résolu d'apporter mon soutien à un texte qui, je le crois, peut apporter un « plus » à notre objectif commun, quels que soient les chemins que nous empruntons pour y parvenir : assurer à chaque citoyen de notre nation et, demain, à chaque membre de l'Europe le maximum de chances d'épanouissement personnel, politique et économique.

Or, dans ce débat, les régions ont été absentes, totalement absentes dans les propos des membres du Gouvernement. Seul en a parlé notre ami Philippe Séguin, même si - les liens d'amitiés anciens, qui m'unissent à lui me permettent de le dire - il a fait preuve là de trop d'esprit jacobin et d'une méconnaissance de la réalité régionale.

Non, mes chers collègues, lorsque l'on parle de régions ou d'Europe des régions, on ne remet pas en cause la réalité des nations ! Non, nous qui défendons des avancées nécessaires de la décentralisation dans notre pays, nous ne contestons pas le rôle de l'Etat, mais nous savons que, dans l'exercice d'un certain nombre de compétences, les régions peuvent faire mieux, plus vite et de façon plus efficace. Aujourd'hui, dans notre société difficile, nous savons que si nous n'avons pas la capacité de mieux sentir et de mieux comprendre leurs aspirations, les hommes et les femmes de notre pays risquent de dériver vers des extrêmes. L'organisation des régions est donc une exigence des temps modernes.

A partir de mon expérience, je voudrais faire un constat et avancer des propositions.

Le constat, d'abord. Si, aujourd'hui, nous souffrons de ce drame qu'est le chômage, des difficultés que traverse l'agriculture et de divers problèmes auxquels nous n'apportons aucune solution, ce n'est pas par excès, mais par insuffisance d'Europe.

M. Jean-Marie Daillet. Oui !

M. Jacques Blanc. C'est ainsi que l'agriculture ne respecte plus la préférence communautaire, que s'agissant du chômage, les difficultés pour déboucher sur des harmonisations nouvelles sont à l'origine de difficultés supplémentaires - là aussi, insuffisance d'Europe ! - et que, nous l'avons vu au moment de la guerre du Golfe, nous n'arrivons pas à déboucher sur une politique européenne de défense.

Parfois, c'est vrai, l'Europe nous agace. Je pense à la réglementation de la chasse, par exemple, mais il en est bien d'autres, qui devrait être traitée au niveau des Etats ou des régions. Là, oui, il y a dérive. Mais ne nous trompons pas. En face d'une insuffisance d'Europe, en face de déviances parfois technocratiques, quelles sont les solutions ? Le refus de Maastricht ? Non, même si Maastricht me paraît insuffisant. C'est pourquoi je demande - et j'en viens à mes propositions - au Gouvernement d'exiger une meilleure application de la volonté européenne. Je pense en particulier à l'agriculture, mais de nombreux autres secteurs sont également concernés.

Nous devons par ailleurs reconnaître que l'Europe souffre d'un déficit démocratique. De ce point de vue, Maastricht n'apporte pas la solution miracle, mais il traduit un petit pas, un pas à la Jean Monnet. Dans le domaine des mesures contre le déficit démocratique, par exemple, je note des modifications en ce qui concerne les nominations à la Commission, qui seront plus contrôlées par le Parlement européen. Le système des codécisions, certes, n'est pas parfait dans sa présentation, mais peut être un premier pas dans la reconnaissance du Parlement européen.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. Cela avance !

M. Jacques Blanc. Et puis, il y a le Comité des régions. Personne n'en parle.

M. Gérard Gouzes, président de la commission, rapporteur. C'est vrai !

M. Jacques Blanc. Le Gouvernement se dérobe. Or je voudrais qu'il réponde clairement.

Il n'est pas question, je le répète, de remettre en cause le rôle des Etats. Mais je dis que les régions peuvent apporter un supplément de démocratie, un supplément d'âme, et limiter ainsi les risques de dérapage technocratique. Le Comité des régions que prévoit le traité doit être composé d'élus politiques représentant exclusivement les régions ou, dans les pays dépourvus d'organisation régionale, le niveau situé immédiatement en dessous de l'Etat. Nous souhaitons, en effet, tirer aussi l'organisation de ces pays vers la reconnaissance et l'organisation de régions.

Ce Comité, qui associerait donc l'ensemble des responsables politiques régionaux pourrait, par ses avis, peser sur la Commission et éviter ainsi bien des dérapages. Consulté par le conseil des ministres, par la Commission mais aussi par le Parlement, avec lequel il établirait des liens privilégiés, nous apporterait, comme certaines prémices le laissent penser, cet indispensable supplément démocratique, sans pour autant remettre en cause, je le répète, le rôle des Etats. Monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, je vous demande que la France pousse fortement à s'engager dans cette voie.

Parallèlement, le conseil consultatif, créé par le président Delors auprès de la Commission, pourrait être transformé en un conseil des communes et des collectivités locales. En effet, si l'on ne peut nier le rôle des régions ni celui des communes, on ne peut les confondre ; leur nature est différente. On ne peut donc regrouper leurs représentants dans un même organisme. Pour répondre aux espérances que Maastricht peut susciter, le Gouvernement doit s'engager dans cette voie. J'ai, pour ma part, la conviction que, au moment où d'aucuns s'interrogent sur la capacité des responsables politiques à répondre aux aspirations de la jeunesse de notre pays, il faut nous montrer capables d'inventer.

Refusons de nous enfermer dans des positions qui reposent sur un postulat faux et qui débouchent sur le refus de l'Europe. Or il est faux de dire que la France va perdre sa souveraineté si elle accepte Maastricht.

M. François Loncle. Très bien !

M. Jacques Blanc. Il est faux de dire que notre nation risque de perdre son âme si l'on accepte dans des conditions déterminées, précises, que les citoyens de l'Europe puissent voter à la fois pour le Parlement européen et pour les élections locales...

M. François Loncle. Très bien !

M. Jacques Blanc. ... en refusant, bien sûr, de tomber dans l'excès qui consisterait à leur permettre d'être désignés comme maire ou comme délégué pour les élections sénatoriales.

Dans cette optique, l'opposition, que, pour ma part, je souhaite encore plus unie demain...

M. François Loncle. C'est mal parti !

M. Jacques Blanc. ... a proposé plusieurs amendements. J'y ajoute la réflexion sur les régions que je viens d'exposer. Si vous répondez positivement, si, au lieu de bloquer la discussion, comme en commission des lois, vous voulez bien, monsieur le ministre d'Etat, madame le ministre, reconnaître l'importance du débat et sortir de cette tentation permanente qui vous habite d'utiliser l'Europe à des fins partisans pour vous sauver d'un mauvais pas...

M. François Loncle. Mais non !

M. Jacques Blanc. ... peut-être pourrions-nous répondre à cette attente forte que nous sentons autour de nous et que nous percevons dans nos régions.

Un dernier mot : sommes-nous capables, nous aussi, comme tous ceux qui ont voté l'Acte unique et se sont engagés dans cette voie, d'avoir des gestes forts vis-à-vis des autres pays de l'Europe et de la Méditerranée ?

Non, Maastricht ne bloquera pas notre capacité de solidarité en faveur des autres pays de l'Europe avec lesquels seule une Communauté renforcée peut permettre d'établir des liens à géométrie variable, mais des liens vrais et positifs.

Mais l'avenir de l'Europe passe aussi par notre capacité à répondre aux vrais problèmes de la Méditerranée auxquels, parce que je suis élu d'une région méditerranéenne, je suis peut-être plus sensible que d'autres. Je souhaite que le renforcement de la Communauté relance la politique de solidarité qui est indispensable pour offrir aux peuples du sud de la Méditerranée une chance nouvelle d'épanouissement individuel, politique, économique et social...

M. Jean-Marie Caro, rapporteur pour avis. Bravo !

M. Jacques Blanc. ... car l'avenir de l'Europe serait compromis si nous n'étions pas capables de donner, là aussi, une réponse forte aux aspirations qui se font jour.

Nous voici loin des petits problèmes qui, parfois, envahissent la vie politique de notre pays. Montrons que le débat sur Maastricht permet à chacun d'entre nous de se dépasser au service de la nation et au service de l'Europe. *(Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et de l'Union du centre et sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

CAISSES DE CRÉDIT MUNICIPAL

Communication relative à la désignation d'une commission mixte paritaire

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre la lettre suivante :

« Paris, le 5 mai 1992

« Monsieur le président,

« Conformément à l'article 45, alinéa 2, de la Constitution, j'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé de provoquer la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif aux caisses de crédit municipal.

« Je vous serais obligé de bien vouloir, en conséquence, inviter l'Assemblée nationale à désigner ses représentants au sein de cette commission.

« J'adresse ce jour, à M. le président du Sénat, une demande tendant aux mêmes fins.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération. »

Cette communication a été notifiée à M. le président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

Les candidatures devront parvenir à la présidence avant le mercredi 6 mai 1992, à dix-huit heures.

A l'expiration de ce délai, elles seront affichées.

Si le nombre des candidats n'est pas supérieur au nombre des sièges à pourvoir, la nomination prendra effet immédiatement.

Dans le cas contraire, elle aura lieu par scrutin.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion du projet de loi constitutionnelle n° 2623 ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne » (rapport n° 2676 de Gérard Gouzes, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à douze heures vingt-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

JEAN PINCHOT

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la 1^{re} séance

du mercredi 6 mai 1992

SCRUTIN (N° 626)

sur la question préalable opposée par M. André Lajoinie au projet de loi constitutionnelle ajoutant à la Constitution un titre : « De l'Union européenne ».

Nombre de votants 474
 Nombre de suffrages exprimés 465
 Majorité absolue 233

Pour l'adoption 54
 Contre 411

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (271) :

Pour : 6. - MM. Jean-Yves Autexier, Roland Carraz, Jean-Pierre Chevènement, Jean-François Delahais, Mme Hélène Mignon et M. Michel Suchod.

Contre : 265.

Groupe R.P.R. (126) :

Pour : 16. - MM. Patrick Balkany, Jacques Baumel, Franck Borotra, Louis de Broissia, Alain Cousin, Jean-Louis Debré, Eric Dolidé, Edouard Frédéric-Dupont, Georges Gorse, Mme Elisabeth Hubert, MM. Arnaud Lepercq, Claude-Gérard Marcus, Jean-Louis Masson, Pierre Mazeaud, Jean-Claude Mignon et Philippe Séguin.

Contre : 7. - MM. Olivier Dassault, Guy Drut, André Durr, Jean Failla, Jean-Michel Ferrand, Jean-Claude Thomas et Jean Valleix.

Abstentions volontaires : 8. - MM. Serge Charles, Robert Galley, Jean-Louis Gossdoff, Michel Inchauspé, Philippe Legras, Jacques Limouzy, Charles Miossec et Roland Vuillaume.

Non-votants : 95.

Groupe U.D.F. (89) :

Pour : 2. - MM. Alain Griotteray, Philippe de Villiers.

Contre : 87.

Groupe U.D.C. (40) :

Contre : 40.

Groupe communiste (26) :

Pour : 26.

Non-inscrits (24) :

Pour : 4. - MM. Elie Hoarau, Jean-Pierre de Peretti della Rocca, Jean Royer et Mme Marie-France Stirbois.

Contre : 12. - MM. Jean-Michel Boucheron (Charente), Jean-Marie Cambacérés, Jean Charbonnel, Jean-Claude Chermann, Jean-Marie Daillet, Serge Franchis, Alexandre Léontieff, Alexis Pota, Emile Vernaudeau, Yves Vidal, Marcel Wacheux et Aloyse Warhouver.

Abstention volontaire : 1. - M. Maurice Sergheraert.

Non-votants : 7. - MM. Léon Bertrand, Mme Martine Daugreilh, MM. Jean-Michel Dubernard, Auguste Legros, Michel Noir, Christian Spiller et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.		
François Asensi	Edouard	Jean-Louis Marson
Jean-Yves Autexier	Frédéric-Dupont	Pierre Mazeaud
Patrick Balkany	Jean-Claude Gayssot	Mme Hélène Mignon
Jacques Baumel	Pierre Goldberg	Jean-Claude Mignon
Marcelin Berthelot	Georges Gorse	Gilbert Millet
Alain Bocquet	Roger Goshier	Robert Montdargent
Franck Borotra	Alain Griotteray	Ernest Montoussamy
Jean-Pierre Brard	Georges Hage	Jean-Pierre de Peretti della Rocca
Louis de Broissia	Guy Hermier	Louis Piera
Jacques Brunhes	Elie Hoarau	Jacques Rimbault
René Carpentier	Mme Elisabeth Hubert	Jean Royer
Roland Carraz	Mme Muguette Jacquaint	Philippe Séguin
Jean-Pierre Chevènement	André Lajoinie	Mme Marie-France Stirbois
Alain Cousin	Jean-Claude Lefort	Michel Suchod
Jean-Louis Debré	Daniel Le Meur	Jean Tardito
Jean-François Delahais	Arnaud Lepercq	Fabien Thléme
Eric Dolidé	Paul Lombard	Théo Vial-Massat
André Duroméa	Georges Marchais	Philippe de Villiers.
	Claude-Gérard Marcus	

Ont voté contre

MM.		
Maurice	René Beaumont	Jean-Claude Boulard
Adevah-Peuf	Guy Bèche	Jean-Pierre Bouquet
Jean-Marie Alaize	Jacques Becq	Claude Bourdin
Jean Albouy	Jean Bégault	René Bourget
Edmond Alphandéry	Roland Belx	Pierre Bourguignon
Mme Jacqueline Alquier	André Bellon	Jean Bousquet
Mme Nicole Amellée	Jean-Michel Belorgey	Mme Christine Boutin
Jean Anciant	Serge Beltrame	Loïc Bouvard
Bernard Angels	Georges Benedetti	Jean-Pierre Braine
Robert Ansellin	Jean-Pierre Bequet	Pierre Brana
Henri d'Attilio	Michel Bérégovoy	Jean-Guy Branger
François d'Aubert	Pierre Bernard	Jean-Paul Bret
Jean Auroux	François Bernardini	Maurice Briand
Jean-Marc Ayrault	Michel Berson	Jean Briane
Jean-Paul Bachy	André Billardon	Jean Brocard
Jean-Pierre Baesmler	Bernard Blouac	Albert Brochart
Jean-Pierre Baldryck	Claude Bitraux	Alain Brune
Jean-Pierre Bailligand	Jacques Blanc	Mme Denise Cacheux
Gérard Bapt	Jean-Claude Blin	Jean-Paul Calloud
Régis Barailia	Roland Blum	Alain Calmet
Claude Barande	Jean-Marie Bockel	Jean-Marie Cambacérés
Bernard Bardia	David Bobbot	Jean-Christophe Cambadellis
Alain Barrat	Jean-Claude Bois	Jacques Cambolive
Raymond Barre	Gilbert Bonnemaison	André Capet
Jacques Barrot	Alain Bonnet	Jean-Marie Caro
Claude Bartolone	Augustin Bonrepaux	Michel Cartelet
Philippe Bassinet	André Borel	Bernard Carton
Christian Bataille	Bernard Bosson	Elie Castor
Jean-Claude Bateau	Mme Huguette Bouchard	Bernard Cauvin
Umberto Battist	Jean-Michel Boucheron	Robert Cazalet
Dominique Baudis	(Charente)	René Cazenave
Henri Bayard	Jean-Michel Boucheron	Aimé Césaire
François Bayrou	(Ille-et-Vilaine)	Guy Chassagnat
Jean Beauflis		Jean-Paul Chanteguet
		Jean Charbonnel

Hervé de Charette
Bernard Charles
Marcel Charmant
Michel Charzat
Guy-Michel Chauveau
Georges Chavares
Jean-Claude Chermant
Daniel Chevallier
Paul Chollet
Didier Chouat
Pascal Clément
André Clet
Michel Coffineau
François Colcumbet
Daniel Colla
Georges Collin
Louis Colombani
Georges Colombier
René Coussau
Yves Coussala
Jean-Yves Cozma
Michel Crépeau
Jean-Marie Daillet
Olivier Dassault
Marc-Philippe
Daubresse
Pierre-Jean Daviaud
Mme Martine David
Jean-Pierre
Defostaine
Marcel Deboux
André Delattre
Francis Delattre
André Delebedde
Jacques Delly
Jean-François Deleau
Albert Deuvers
Léonce Deprez
Bernard Derostier
Jean Desaulis
Freddy
Deschaux-Beaume
Jean-Claude Desselin
Michel Destot
Paul Dhaille
Willy Diméglio
Michel Dinet
Marc Doler
Yves Dolla
Jacques Dominiati
René Dostère
Maurice Dousset
Raymond Douyère
Julien Dray
René Drouin
Guy Drut
Claude Ducert
Pierre Ducout
Jean-Louis Dumont
Dominique Dupilet
Adrien Dorand
Georges Durand
Yves Durand
Jean-Paul Durieux
André Durr
Paul Duvalleix
Mme Janine Ecohard
Charles Ehrmann
Henri Emmanuelli
Pierre Esteve
Claude Evia
Laurent Fabius
Albert Facon
Jean Falala
Hubert Falco
Jacques Farran
Jean-Michel Ferrand
Charles Fèvre
Jacques Fleury
Jacques Floch
Pierre Forgues
Raymond Foral
Alain Fort
Jean-Pierre Foucher
Jean-Pierre Fourré

Michel François
Serge Franchis
Roger Frazaoui
Georges Frêche
Yves Fréville
Michel Fromet
Jean-Paul Fuchs
Claude Gaillard
Claude Galts
Claude Galametz
Bertrand Gallet
Dominique Gambler
Gilbert Gantier
Pierre Garnaudin
René Garrec
Marcel Garrouste
Kamillo Gata
Jean-Yves Gateaud
Jean Gatel
Claude Gatignol
Jean Gauthier
Francis Geng
Germain Gengeurwin
Claude Germon
Edmond Gerrer
Jean Giovannelli
François-Michel
Gounot
Joseph Gourmelon
Hubert Gouze
Gérard Gouzes
Léo Grizard
Gérard Grignon
Hubert Grimaud
Ambroise Guellac
Jean Guiguet
Jean-Yves Haby
François d'Harcourt
Edmond Hervé
Jacques Heuclin
Pierre Hiard
François Hollande
Roland Huguet
Xavier Husault
Jacques Huyghe
des Etages
Jean-Jacques Hyest
Mme Bernadette
Isaac-Sibille
Gérard Istace
Mme Marie Jacq
Denis Jacquet
Michel Jacquemin
Frédéric Jallou
Henry Jean-Baptiste
Jean-Jacques Jegou
Jean-Pierre Joseph
Noël Joseph
Alain Jourmet
Aimé Kerqueris
Christian Kert
Emile Koehl
Jean-Pierre Kuchelidze
André Labarrère
Jean Laborde
Jean Lacombe
Marc Laffineur
Pierre Lagorce
Jean-François
Lamarque
Alain Lamassoure
Jérôme Lambert
Michel Lambert
Edouard Landrain
Jean-Pierre Lapaire
Claude Laréal
Dominique Larifla
Jean Lavarin
Jacques Lavédrine
Gilbert Le Bris
Mme Marie-France
Lecuir
Jean-Yves Le Déant
Jean-Marie Leduc
Robert Le Foll

Bernard Lefranc
Jean Le Garrec
Jean-Marie Le Guen
André Lejeune
Georges Lemolue
Guy Lezagay
Alexandre Léontieff
François Léotard
Pierre Lequiller
Roger Léron
Roger Lestas
Alain Le Vern
Maurice Ligot
Claude Lise
Robert Loïdi
François Loucle
Gérard Longuet
Guy Lordinot
Jeanmy Lergeoux
Maurice
Louis-Joseph-Dugué
Jean-Pierre Luppi
Alain Madella
Bernard Madrelle
Jacques Mahéas
Guy Malandain
Mme Marie-Claude
Malaval
Thierry Mandon
Raymond Marcellin
Jean-Pierre Marche
Roger Mas
René Massat
Marius Masse
François Massot
Gilbert Mathieu
Didier Mathus
Jean-François Mattei
Joseph-Henri
Manjoian du Gasset
Pierre Maaroy
Alain Mayoud
Pierre Méhaignerie
Pierre Meril
Georges Mesmin
Philippe Mestre
Pierre Métals
Charles Metzinger
Michel Meylan
Pierre Micaux
Henri Michel
Jean-Pierre Michel
Didier Migand
Charles Millon
Claude Miquen
Gilbert Mitterrand
Marcel Mocœur
Guy Monjalou
Gabriel Montchamont
Mme Christiane Mora
Mme Louise Moreau
Alain Moyne-Bressand
Bernard Nayral
Alain Néri
Jean-Marc Nesme
Jean-Paul Nuzzi
Jean Oehler
Pierre Ortel
Arthur Paecht
Mme Monique Papon
François Patriat
Michel Pelchat
Jean-Pierre Pélicaut
Francisque Perrut
Jean-Claude Peyronnet
Michel Pezet
Jean-Pierre Philibert
Mme Yann Piat
Christian Pierret
Yves Pillet
Charles Pistre
Jean-Paul Planchon
Bernard Poignant
Ladislav Poliatowski
Alexis Pota

Maurice Pourcho
Jean-Luc Proel
Jean Prorol
Jean Prevex
Jean-Jack Queyranne
Jean-Claude Ransos
Guy Ravier
Alfred Recours
Daniel Reiser
Marc Reymann
Alain Richard
Jean Ribal
Jean Rigand
Gaston Rimareix
Roger Rinchet
Mme Dominique
Robert
Gilles de Robien
François Rochebloine
Alain Rodet
Jacques
Roger-Machart
André Rossi
José Rossi
André Rossinot

Mme Yvette Roudy
René Rouquet
Francis Saint-Ellier
Michel Sainte-Marie
Rudy Salles
Philippe Sammarco
Jean-Pierre Santa Cruz
André Santini
Jacques Santrot
Gérard Saumade
Robert Savy
Bernard Schreiner
(Yvelines)
Roger-Gérard
Schwartzberg
Robert Schwiat
Jean Seidliger
Patrick Sere
Henri Sicre
Bernard Stasi
Mme Marie-Joséphine
Sublet
Yves Taverrier
Paul-Louis Tenaillon
Jean-Michel Testu

Michel Thauvin
Jean-Claude Thomas
Pierre-Yvon Trémel
Edmond Vacant
Daniel Vaillant
Jean Valleix
Philippe Vasseur
Emile Vernaudeau
Pierre Victoria
Joseph Vidal
Yves Vidal
Alain Vidalies
Gérard Vignoble
Jean-Paul Virapoullé
Jean Vittraut
Michel Volain
Marcel Wachoux
Aloyse Warhouwer
Jean-Jacques Weber
Pierre-André Wiltzer
Claude Wolff
Jean-Pierre Worms
Adrien Zeller.

Se sont abstenus volontairement

MM.
Serge Charles
Robert Galley
Jean-Louis Gossuff

Michel Inchauspé
Philippe Legras
Jacques Limoux

Charles Miossec
Maurice Serghierant
Roland Vuillaume.

N'ont pas pris part au vote

Mme Michèle
Alliot-Marie

MM.

René André
Philippe Auberger
Emmanuel Aubert
Gautier Audinot
Pierre Bachelet
Mme Roselyne
Bachelot
Edouard Balladur
Claude Barate
Michel Barlier
Pierre de Benouville
Christian Bergelin
André Berthol
Léon Bertrand
Jean Besson
Bruno Bourg-Broc
Jacques Boyon
Christian Cabal
Mme Nicole Catala
Jean-Charles Cavallé
Richard Cazenave
Jacques
Chaban-Delmas
Jean-Yves Chamard
Jean-Paul Charlé
Jean Charroppin
Gérard Chamegnet
Jacques Chirac
Michel Colat
Jean-Michel Couve
René Couvelades
Henri Coq
Mme Martine
Daugreilh
Bernard Debré
Arthur Dehaene

Jean-Pierre Delalande
Jean-Marie Demange
Xavier Deleau
Alain Devaquet
Patrick Devetjian
Claude Dhinia
Jean-Michel
Dubernard
Xavier Dugoin
Christian Estrosi
François Fillon
René Galy-Dejean
Henri de Gastines
Jean de Gaulle
Michel Girard
Jacques Godfrain
Daniel Goulet
François
Grussemeyer
Olivier Guichard
Lucien Gulchon
Pierre-Rémy Houssin
Alain Joannemann
Didier Jullis
Alain Juppé
Gabriel Kasperleit
Jean Kiffer
Claude Labbé
Jacques Lafleur
Auguste Legros
Gérard Léonard
Jean de Lipkowski
Jean-François Mancel
Jacques Masdeu-Arus
Pierre Mauger
Mme Lucette
Michaux-Cherry
Maurice
Némou-Pwatako

Michel Noir
Roland Nungesser
Patrick Ollier
Charles Paccou
Mme Françoise
de Pannafieu
Robert Pandraud
Mme Christiane
Papon
Pierre Pasqual
Dominique Perben
Régis Perbet
Michel Péricard
Alain Peyrefitte
Etienne Pinte
Bernard Pons
Robert Ponsade
Eric Raoult
Pierre Raynal
Jean-Luc Reltzer
Lucien Richard
Jean-Paul
de Rocca Serra
Antoine Rufenacht
Nicolas Sarkozy
Mme Suzanne
Sauratgo
Bernard Schreiner
(Bas-Rhin)
Christian Spiller
Michel Terrot
André Thien Ah Koon
Jean Tiberi
Jacques Toubon
Georges Tranchant
Jean Ueberachling
Léon Vachet
Robert-André Vivien.

Mises au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

MM. Jean-Michel Dubernard et Michel Noir ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

MM. Jean Falala et Jean-Claude Thomas ont fait savoir qu'ils avaient voulu « ne pas prendre part au vote ».



LuraTech

www.luratech.com